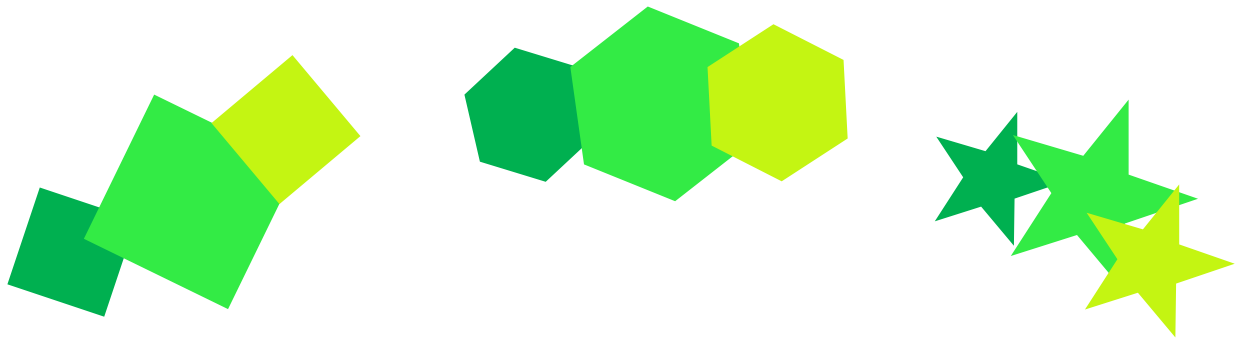




Association des Professeurs de Mathématiques  
de l'Enseignement Public  
de la maternelle à l'université



# VISAGES de l'APMEP 2025-2026

Du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026

Présidente : **Claire PIOLTI-LAMORTHE** 69000 LYON  
06 61 80 23 92 [president.e@apmep.fr](mailto:president.e@apmep.fr)

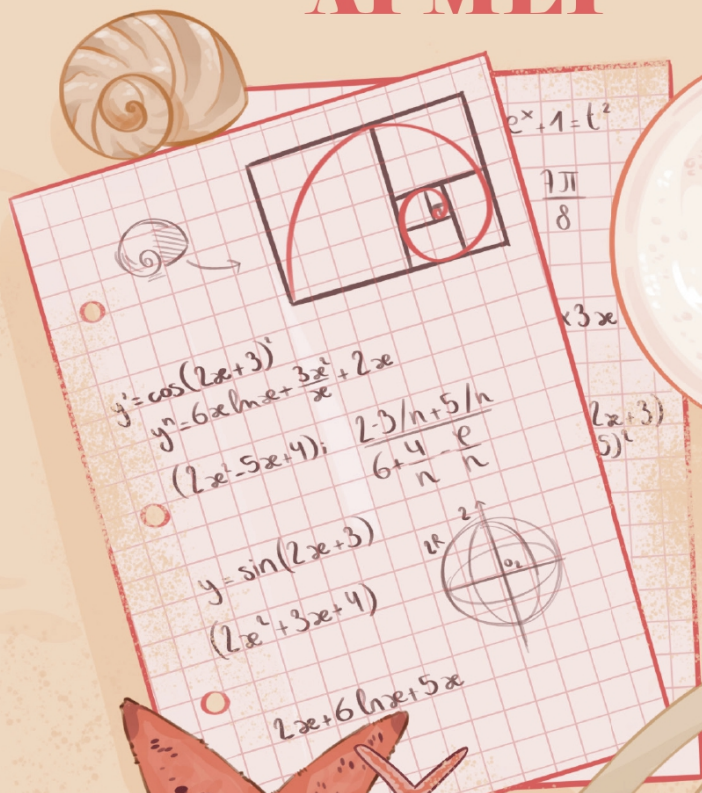
Brochure téléchargeable sur  
[www.apmep.fr/Visages-de-l-APMEP](http://www.apmep.fr/Visages-de-l-APMEP)



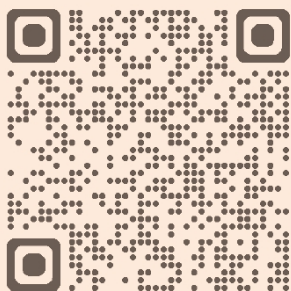
Les *mathématiques* ont toujours  
la *côte* !  
Journées Nationales  
**APMEP**

Du **18** au  
**21**  
Octobre 2025

à **Toulon**



« De la maternelle  
à l'université »



## 1 Introduction

L'APMEP, association régie par la loi de 1901, a été fondée en 1910 ; elle engage ou soutient toute action qui lui paraît propre à améliorer l'enseignement des mathématiques. Ses adhérents sont très majoritairement des enseignants (de la maternelle à l'université).

L'Association nationale agit en lien étroit avec 25 associations régionales, qui organisent notamment divers séminaires et colloques (dont les « Journées Nationales » annuelles, depuis 1960).

D'autre part, une vingtaine de commissions et groupes de travail nationaux apportent leurs contributions aux prises de position et aux publications de l'Association.

L'APMEP anime un site internet ([www.apmep.fr](http://www.apmep.fr)), édite régulièrement des brochures professionnelles et diffuse deux périodiques : *Au fil des maths* et le BGV (Bulletin Grande Vitesse).

L'Association vit des cotisations de ses adhérents, des ventes de ses publications (dont les auteurs sont bénévoles), d'une redevance du CFC (Centre Français d'exploitation du droit de Copie), et de quelques recettes versées par des partenaires. Ses responsables ne bénéficient d'aucune décharge de service pour la gestion de l'Association, seules quelques décharges de service ont été ponctuellement accordées pour un projet spécifique de plate-forme d'accompagnement pédagogique.

Le texte qui suit, réactualisé par rapport à celui rédigé l'an dernier, présente des propositions s'appuyant sur un certain nombre de constats qui interpellent l'APMEP.

Il est complémentaire du « texte d'orientation » de l'APMEP, approuvé par les adhérents suite à un vote en septembre 2010 et qui exprime des positions relativement générales et pérennes sur l'enseignement des mathématiques de la maternelle à l'université.

Ces deux textes sont destinés aux adhérents et à tous les interlocuteurs potentiels de l'APMEP : enseignants (de toutes disciplines), mais aussi inspecteurs, décideurs politiques, journalistes, responsables syndicaux, parents d'élèves, etc.

Le texte d'orientation de 2010 est disponible sur  
[www.apmep.fr/Texte-d-orientation-de-2010](http://www.apmep.fr/Texte-d-orientation-de-2010)



## 2 Propositions et revendications de l'APMEP

### L'enseignement des mathématiques de la maternelle à l'université

(texte approuvé par le Comité National du 29 juin 2025)

#### 2.1 Préambule

Cette partie, qui concerne l'enseignement des mathématiques en général et les actions autour de la scolarité, ne prétend pas être exhaustive. Les parties suivantes la complètent en ciblant les propositions liées à chaque niveau d'enseignement et à la formation.

Enseigner des mathématiques, c'est faire pratiquer des mathématiques, c'est-à-dire

**CHERCHER, MODÉLISER, REPRÉSENTER, RAISONNER, CALCULER, COMMUNIQUER.**

L'APMEP est attachée à ces six compétences principales travaillées en mathématiques notamment dans le cadre de la résolution de problèmes contextualisés ou internes aux mathématiques.

L'APMEP considère qu'« enseigner est un métier qui s'apprend » et pas uniquement par compagnonnage. Dans sa fonction, l'enseignant doit analyser, concevoir, organiser, évaluer, communiquer, expérimenter, dans le but de « faire apprendre » et amener tous les élèves aux niveaux requis.

Pour assurer la continuité de l'enseignement de la maternelle au supérieur et la cohérence des apprentissages des élèves, les équipes doivent échanger et élaborer ensemble la progression de la construction des concepts mathématiques. Il est donc nécessaire de développer la concertation et de tisser des liens étroits entre tous les professeurs qui enseignent les mathématiques. Cela nécessite de disposer de temps de concertation et de formation pour tous les acteurs de l'école.



### 2.1.1 Propositions et revendications pour la scolarité

- Garantir un nombre d'heures de mathématiques suffisant dans les cadrages des programmes et dans les dotations horaires globales afin que tous les élèves selon leurs besoins de l'école à la terminale puissent acquérir une culture mathématique.
- Réduire et limiter le nombre d'élèves par classe quel que soit le niveau scolaire. Garantir un accompagnement humain au sein de la classe pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Au collège et au lycée, diminuer le nombre de séances d'enseignement en classe entière, et augmenter le nombre de séances en effectifs réduits consacrées à un enseignement personnalisé.
- Favoriser les dispositifs et les initiatives qui proposent un décloisonnement des disciplines scolaires. Cela peut permettre aux élèves de donner leur plein sens aux mathématiques, aux autres disciplines, et aux divers « thèmes transversaux » à appréhender. Les inclure dans les emplois du temps tout en assurant un juste équilibre des horaires entre les disciplines avec des moyens alloués suffisants.
- Garantir aux enseignants de mathématiques de pouvoir continuer à enseigner leur discipline indépendamment des contraintes de la dotation horaire de l'établissement.
- Instituer réellement des rencontres et le travail en équipes : d'une part, pour le second degré, entre professeurs de mathématiques et enseignants des différentes disciplines, et d'autre part entre les différents niveaux d'enseignement (école-collège, collège-LP<sup>1</sup> et collège-LEGT<sup>2</sup>, lycée-supérieur).
- Garantir, dans le service des enseignants, un temps de travail avec la recherche didactique, pédagogique et disciplinaire à des fins de création de ressources, de médiation ou vulgarisation scientifique.
- Garantir pour les enseignants et les élèves des espaces de travail et leur assurer la mise à disposition et l'entretien de l'équipement adéquat (matériel pédagogique et de manipulation, manuels scolaires, ordinateurs, vidéoprojecteur ...).
- Renforcer la formation (initiale et continue) sur les thématiques suivantes.
  - Sur l'acte d'évaluer pour les enseignants et les personnels d'encadrement. Elle doit permettre de rendre plus efficaces les différentes évaluations (diagnostiques, formatives, sommatives), de mieux les intégrer dans l'enseignement pour favoriser leur caractère formateur et donner aux élèves confiance en leur potentiel. La formation doit aussi faire évoluer en conséquence les pratiques pédagogiques et les situations d'apprentissage proposées aux élèves.
  - Concernant la sensibilisation aux questions d'égalité femme-homme dans la société et particulièrement en sciences. Développer, en direction des enseignants mais aussi des élèves et de leurs parents, des actions communes avec les associations spécialistes de la promotion des femmes, de la mixité sociale dans le domaine scientifique.

Ces formations doivent prendre en compte la spécificité des mathématiques et de leur enseignement.

- Expliciter les enjeux des modifications de programmes envisagées et les soumettre à une consultation ouverte et fiable avec un délai raisonnable.
- Maintenir un organisme indépendant du ministère de l'Éducation nationale chargé de l'évaluation du système éducatif (comme le fut le CNESCO<sup>3</sup>).
- Mettre en place, au niveau national, une instance d'évaluation et de suivi des programmes (en élargissant son cadre d'action de l'école maternelle à l'enseignement post-baccalauréat), chargée notamment de donner un avis sur la pertinence et la « faisabilité » des programmes en cours. Cette instance devrait plus particulièrement étudier les articulations inter-cycles de la maternelle à l'enseignement supérieur. Elle pourrait suggérer d'éventuels ajustements.
- Ouvrir le CSEN (Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale) à des représentants des associations de professeurs spécialistes et associer les représentants de l'APMEP, des IREM (Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques), de la CFEM (Commission Française pour l'Enseignement des Mathématiques), à la conception des programmes.
- Encourager l'implication des chercheurs et chercheuses au sein de ces dispositifs.

1. lycée professionnel

2. lycée d'enseignement général et technologique

3. Centre national d'étude des systèmes scolaires



## Mathématiques et informatique

La pensée informatique devient un domaine du programme de mathématiques mais l'intégration de l'apprentissage de l'informatique dans les pratiques de la classe de mathématiques reste difficile et la tension entre les volontés affichées dans les programmes et les pratiques de terrain reste forte.

- Améliorer les conditions matérielles (mise à disposition d'un matériel adéquat, dédoublements, ressources didactiques, programme, formations).
- Développer la recherche-action.

### 2.1.2 Propositions et revendications autour de la scolarité

Il nous semble important d'encourager et de faciliter les activités périscolaires dans le domaine des mathématiques (et plus généralement dans le domaine des sciences) par exemple par la création de clubs ou d'ateliers mathématiques. Une approche ludique, par projet pluridisciplinaire, peut en effet favoriser la motivation des élèves et leur permettre d'approfondir leur culture mathématique. Ces dispositifs permettent aux enseignants d'essayer d'autres pratiques, notamment pédagogiques, sans être liés par les programmes. Ils ne doivent cependant en aucun cas pallier les défauts structurels de l'institution.

Pour veiller à l'équité des propositions sur le territoire, garantir la stabilité des dispositifs et assurer que ces actions ne soient pas bénévoles, il faudrait :

- Rémunérer les enseignants animateurs de club ou d'atelier en heures supplémentaires ou en décharge horaire.
- Obtenir un soutien de la part des chefs d'établissement et de l'inspection pour la création de clubs ou ateliers mathématiques (en lien avec les arts, les sciences, la culture ...)
- Mettre en place des formations pour les animateurs de ces moments périscolaires, afin qu'ils puissent développer leur culture mathématique et mettre en œuvre des activités motivantes (jeux, etc.), en s'appuyant sur l'expertise d'associations telles que Animath (dont l'APMEP est une composante) et sur la recherche.
- Encourager l'implication des chercheurs et chercheuses au sein de ces dispositifs.
- Reconnaître, dans le service des enseignants-chercheurs, des PRAG et des enseignants du primaire et du secondaire, le temps consacré à la diffusion des résultats de la recherche (disciplinaire et didactique) et aux actions de vulgarisation scientifique. Cela favoriserait, chez les élèves et les enseignants, une connaissance de l'état et des méthodes de la recherche en mathématiques aujourd'hui, notamment par des contacts avec des chercheurs et grâce à des projets nationaux et des laboratoires de mathématiques.
- Veiller à une répartition équilibrée sur le territoire des projets ou des formations financés dans le cadre de « Notre école faisons là ensemble » (NEFLE). Pour cela, encourager et soutenir les équipes dans leur démarche pour monter les dossiers afin d'éviter que des équipes, parce qu'elles sont plus stables ou ont davantage de compétences administratives, soient mises en concurrence avec celles qui le sont moins.

## 2.2 La scolarité obligatoire : l'école et le collège

Le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » constitue le « ciment » de la scolarité obligatoire, et a pour finalité d'être acquis par toutes et tous.

Les mathématiques sont à la fois objet d'étude et outil pour résoudre des problèmes. À ce titre, leur enseignement doit être basé sur des situations variées favorables à des approches ludiques, manipulatoires, et expérimentales.

L'APMEP souhaite un enseignement des mathématiques qui favorise chez les élèves la curiosité et la créativité. L'enjeu est de développer l'ouverture sur le monde, le plaisir, la culture et l'appétence des mathématiques sans les réduire à un outil pour les autres sciences.

De l'école au collège un enseignement par cycles assure le développement des six compétences mathématiques.

L'APMEP est attachée à ce que les repères de progression ne soient jamais considérés (et donc présentés) comme des prescriptions et qu'ils ne puissent en aucun cas servir à l'évaluation des enseignants. Elle ne valide ni l'uniformisation des pratiques enseignantes, ni celle des progressions.



L'APMEP affirme la nécessité que les élèves soient accueillis dans des groupes-classes hétérogènes dont les effectifs permettent aux enseignants de prendre en compte cette hétérogénéité, d'accompagner les élèves et de garantir un climat de classe propice aux apprentissages.

## 2.3 La spécialisation progressive des études

La différenciation des parcours scolaires commence dès la classe de Seconde (voie générale, voie technologique, voie professionnelle) ou dès la première année de CAP. De nombreux élèves ayant alors moins de 16 ans, il leur est encore possible de valider le socle commun, si besoin. Cela suppose une liaison efficace entre le collège et les lycées (LP et LEGT). Le lycée est un lieu d'enseignement qui prépare les jeunes au Baccalauréat et à l'entrée dans l'enseignement supérieur ou la vie active. Le lycée doit permettre aux élèves de poursuivre dans des formations nécessitant des mathématiques sans pour autant être spécialistes de la discipline. C'est un temps important pendant lequel les enseignants accompagnent les élèves et leurs familles pour définir les choix post-bac.

### 2.3.1 Le lycée professionnel

Les savoirs scolaires, notamment en mathématiques, doivent amener les élèves à raisonner sur des situations professionnelles : abstraire, mener à bien un raisonnement mathématique et non pas uniquement voir les mathématiques de manière utilitariste.

Enseigner les mathématiques doit s'inscrire pleinement dans une perspective d'un lycée professionnel comme voie d'excellence permettant à l'élève de se construire en tant que citoyen et professionnel éclairé. Les éléments institués par la réforme de 2019 et les ajustements suivants concernant les modalités pédagogiques, les programmes, les volumes horaires, l'organisation des enseignements et des examens sont disponibles sur notre site.

#### Constats

- Le morcellement des interventions en mathématiques dans les différents dispositifs (co-intervention, accompagnement personnalisé et réalisation de projet) dilue l'enseignement des mathématiques.
- L'autonomie laissée aux établissements quant à la répartition des moyens entraîne une iniquité territoriale.
- Le programme des baccalauréats professionnels limite les mathématiques à leur dimension d'utilisation en termes d'outils. La connaissance mathématique dans sa dimension objet d'étude est cantonnée à une approche inductive sans questionner l'utilisation de la démarche déductive en lien avec l'abstraction.
- Le projet : « Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études » ne permet pas le développement des capacités disciplinaires, transversales que ce soit pour l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études.

#### Propositions et revendications

- Engager la commission d'évaluation et de suivi des programmes que nous demandons dans un travail spécifique sur les programmes du LP en articulant les mathématiques et la physique-chimie, en analysant les nouvelles modalités pédagogiques : co-intervention, chef d'oeuvre et en s'assurant d'une application identique des textes dans les établissements.
- Réécrire les programmes de lycée professionnel pour favoriser la poursuite d'étude et les passerelles entre CAP et Bac professionnel.
- Rétablir un seuil de dédoublement.
- Flécher les horaires dédiés aux savoirs fondamentaux et à la culture scientifique.
- Permettre le développement des capacités disciplinaires, transversales que ce soit pour l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études en inscrivant l'apprentissage des fondamentaux dans un temps long des trois années du baccalauréat professionnel.
- Instituer des temps de concertation entre enseignants et acteurs de l'établissement dans le cadre de la co-intervention et de la démarche de projet.
- Rétablir une épreuve nationale au baccalauréat pondérée à 60 % avec prise en compte à 40 % du contrôle continu de première et de terminale.

Des propositions plus détaillées sont présentes sur notre site.



### 2.3.2 Le lycée d'enseignement général et technologique

La réforme de 2018 a conduit à la déstructuration des classes et des équipes pédagogiques dans le cycle terminal ce qui met à mal le suivi individualisé des élèves.

Le diaporama institutionnel disponible en ligne<sup>4</sup> présente la structure actuelle et les enseignements dispensés au lycée général et technologique<sup>5</sup>. Les constats et propositions suivants sont des réponses à la structure actuelle du lycée qui ne nous semble pas pertinente.

#### Pour la voie générale

##### Constats

- En première, seuls les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité ont un enseignement d'une heure trente de mathématiques intégré à l'enseignement scientifique. Celui-ci s'ajoute à l'emploi du temps habituel d'un élève. Cet enseignement, inclus dans le tronc commun, n'en a que le nom puisqu'il n'est pas proposé à l'ensemble des élèves.
- En terminale
  - Les élèves ne conservent que deux des trois spécialités qu'ils ont choisies en première.
  - Des options leur sont proposées, parmi elles, deux concernent les mathématiques : « Mathématiques expertes » accessible aux élèves suivant la spécialité et « Mathématiques complémentaires » accessible à toutes et tous. Cependant, le programme de tronc commun de première ne donne pas le bagage mathématique suffisant pour réussir en « Mathématiques complémentaires ». De plus, le financement des options dépend de la décision de chaque établissement alors qu'elles sont souvent exigées par les formations du supérieur.
  - Les seules mathématiques proposées à tous les élèves sont celles de l'« enseignement scientifique ». Dans le programme, les références aux mathématiques figurées par des doubles flèches n'identifient avec précision ni les contenus ni le niveau attendu. De plus, l'horaire dédié aux mathématiques dans cet enseignement n'est pas indiqué.

##### Propositions et revendications

- Introduire un enseignement de mathématiques d'au moins deux heures dans le tronc commun en première et en terminale distinct de l'enseignement scientifique, pour tous les élèves quel que soit leur choix de spécialité. Les contenus ne seraient pas nécessairement nouveaux pour les élèves, mais plutôt un réinvestissement de leurs connaissances pour l'étude de thèmes ouverts aussi bien sur les sciences que les arts, la philosophie, les sciences humaines... Cet enseignement aurait pour finalité la consolidation d'une culture mathématique et non la poursuite d'études s'appuyant sur les mathématiques. L'épreuve anticipée de mathématiques en fin de première porterait sur cet enseignement commun et serait alors commune à tous les élèves.
- Ajuster le programme de l'option « Mathématiques complémentaires » en l'adossant à celui de spécialité de première pour permettre aux élèves qui le souhaitent de poursuivre leur formation en mathématiques, en particulier quand ils en ont besoin pour leur poursuite d'études. Réserver cette option à celles et ceux qui ont suivi la spécialité « mathématiques » en première.
- Permettre à tous élèves qui conservent la spécialité Mathématiques en terminale et ont une forte appétence pour les mathématiques de renforcer leur formation en suivant l'option « Mathématiques expertes »
- Obtenir un financement propre des options "Mathématiques complémentaires" et "Mathématiques expertes", pour garantir la possibilité à tous les élèves qui le souhaitent de pouvoir les suivre.

#### Pour la voie technologique

##### Constats

- Tous les élèves bénéficient d'un enseignement de mathématiques avec un programme commun à toutes les filières et étalé sur les deux années du cycle. Or, le profil et les motivations des élèves peuvent être très différents entre par exemple les filières tertiaires et les filières scientifiques.
- L'épreuve anticipée de fin de première est programmée entre les deux années durant lesquelles l'apprentissage des mathématiques se poursuit.

4. [eduscol.education.fr/document/54318/download?attachment](https://eduscol.education.fr/document/54318/download?attachment)

5. voir aussi le schéma de fonctionnement des maths [www.apmep.fr/LEGT](http://www.apmep.fr/LEGT)



- La réforme a introduit des enseignements (enseignement scientifique, spécialités de STI2D<sup>6</sup> et STL<sup>7</sup>) sans cadrage national de la répartition horaire entre les différentes disciplines qui y interviennent. La répartition horaire effective résulte plus souvent d'un ajustement des services des enseignants que d'un réel projet pédagogique.

### Propositions et revendications

- S'assurer que les groupes de mathématiques pour le tronc commun respectent la spécificité des filières afin de pouvoir adapter l'enseignement aux autres disciplines et au profil des élèves (économie-gestion, physique-chimie, biochimie...) et décliner les programmes de mathématiques du tronc commun du cycle terminal technologique par une coloration qui fasse sens suivant la voie concernée.
- Ne pas organiser d'épreuve de mathématiques avant la fin de l'enseignement de la discipline.

### Pour tous les élèves

#### Constats

- La classe de Seconde se situe à l'articulation entre la fin du cycle 4 et l'entrée dans le cycle terminal des voies générale et technologique. Elle accueille à ce titre une grande hétérogénéité d'élèves, tant par leurs acquis scolaires que par leurs motivations.
- Les programmes de mathématiques de lycée sont exigeants et les classes très hétérogènes tant dans le parcours des élèves que dans leurs appétences et leurs connaissances. Dans le cycle terminal, les nouveaux enseignements de spécialité ont non seulement un contenu exigeant mais un coefficient élevé au baccalauréat. Les effectifs actuels, trop chargés, ne permettent pas leur mise en œuvre de façon satisfaisante.
- Le temps de consolidation et de remédiation annoncé pour la rentrée 2023 n'a pas de financement propre dans les établissements. Il existe de grandes disparités entre les établissements au niveau des horaires et de l'organisation des enseignements. Depuis 2019, l'accompagnement personnalisé disciplinaire a disparu des textes et de nombreux établissements.
- L'organisation actuelle des enseignements au lycée général et technologique a fortement accentué la sous-représentation des filles et des élèves issus des classes populaires dans les parcours scientifiques.
- Trop peu d'heures sont dédiées à un travail sur l'orientation, et en particulier à lutter contre les stéréotypes.
- Une épreuve anticipée de mathématiques est prévue à partir de la session 2027 (c'est-à-dire en juin 2026). La calculatrice est interdite lors de cette épreuve.
- Les sections de DNL<sup>8</sup> en mathématiques sont plutôt rares.
- Le baccalauréat comporte une épreuve orale (le Grand Oral) pour tous les élèves de la voie technologique et de la voie générale. Celle-ci est adossée aux enseignements de spécialité. Aucun horaire spécifique n'est dédié à la préparation de cette épreuve.
- Pour cette épreuve orale, aucun barème n'a été associé à la grille d'évaluation.

### Propositions et revendications

- Établir une répartition horaire nationale des disciplines quand un enseignement est partagé entre plusieurs disciplines.
- Veiller aux effets sur les choix des élèves en fonction de leur genre ou de leur origine sociale dans tout projet de réforme.
- Garantir une dotation horaire pour l'orientation et travailler dans ce cadre avec les élèves pour lutter contre les stéréotypes.
- Ouvrir davantage de postes spécifiques avec option DNL Maths dans les lycées pour les professeurs possédant la certification leur permettant d'assurer cet enseignement.
- Concernant le Grand Oral :
  - Donner un cadre national explicite sur l'évaluation de cette épreuve des baccalauréats technologiques et généraux.

6. Sciences et Technologie de l'Industrie et du Développement Durable

7. Sciences et Technologies de Laboratoire

8. Discipline Non Linguistique (discipline autre que linguistique qui peut être enseignée en partie en langue vivante étrangère ou régionale)



- Prévoir un cadre pour de bonnes conditions de préparation (horaires, contenus, formation des enseignants) afin de garantir de réels apprentissages pour les élèves.

### Organisation du travail enseignant

- « Sciences Numériques et Technologie » (SNT) est un enseignement assuré par des collègues issus de diverses disciplines dont certains collègues de mathématiques. Cet enseignement, qui ne concerne pas nécessairement les mathématiques, est parfois imposé à des collègues pour raison de service.
- Garantir qu'aucun enseignement dont le programme n'est pas directement en lien avec les mathématiques ne puisse être imposé aux collègues pour des raisons de service.

### 2.3.3 L'enseignement post-baccalauréat

Les études supérieures publiques sont un levier d'émancipation important. En effet, elles proposent une offre diversifiée, avec des formations professionnelles, technologiques, académiques, notamment en lien avec la recherche (au sein des universités par exemple), dans des structures diverses (IUT<sup>9</sup>, IAE<sup>10</sup>, écoles d'ingénieurs, écoles d'art, etc.). Et, pour certaines formations (STS<sup>11</sup> et CPGE<sup>12</sup> notamment) au sein de lycées. Cette diversité a pour vocation de permettre à chaque étudiant, quelle que soit sa situation sociale, de trouver des modalités de formation qui lui conviennent et d'assurer un maillage territorial aussi dense que possible. Elles mènent toutes à des diplômes reconnus au moins au niveau européen. Elles offrent une formation initiale de qualité qui leur ouvrira la possibilité d'une formation tout au long de la vie.

#### Constats

##### À l'entrée dans le supérieur

- Un certain nombre d'étudiants se trouvent en difficulté dans les formations d'enseignement supérieur dans lesquelles ils sont inscrits. Cela peut être dû à une rupture trop importante avec l'enseignement secondaire pour les méthodes de travail, ou encore à un manque d'adéquation entre le choix de leur formation dans le supérieur et leur parcours au lycée. Ces difficultés peuvent être accentuées pour les élèves issus de milieux socialement éloignés de l'enseignement supérieur, ou encore pour ceux qui ne peuvent pas être dans des situations matérielles satisfaisantes pour étudier.
- Les programmes post-baccalauréat ne sont pas toujours suffisamment en continuité avec les programmes du secondaire. Par exemple, celui de mathématiques en STS industrielles n'est pas en cohérence avec celui d'un baccalauréat professionnel.
- Les parcours mathématiques au sein du lycée général sont de plus en plus divers (y compris parmi les élèves à profil scientifique). Les programmes au lycée professionnel et au lycée technologique par leur manque de continuité avec les programmes des formations du supérieur ont creusé des écarts de connaissances entre les élèves de ces deux voies. Les profils des étudiants qui arrivent dans l'enseignement supérieur sont, de ce fait, de plus en plus hétérogènes.
- Les différences dans les choix de formation, sont fortes entre filles et garçons, même avec les mêmes spécialités scientifiques suivies en terminales (DEPP mai 2024<sup>13</sup>).
- La mise en place en juin 2025 d'un tri des vœux en « liste d'attente » sur Parcoursup répond, en partie, à une demande récurrente de la commission. Nous resterons attentifs aux bénéfices d'une telle évolution.

##### Les moyens de l'enseignement supérieur

- Le nombre de postes permanents en mathématiques à l'université et, plus généralement, les moyens dans l'enseignement supérieur, sont en diminution alors qu'il y a un besoin accru d'encadrement pour les étudiants.

##### L'enseignement supérieur technologique et professionnel

- De plus en plus d'étudiants font le choix de l'apprentissage, on assiste ainsi à un fort développement des CFA<sup>14</sup>. Les contenus sont adaptés à des bassins d'emploi et aux besoins immédiats des entreprises.

9. Institut Universitaire de Technologie

10. Instituts d'Administration des Entreprises

11. Section de technicien Supérieur

12. Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

13. [www.education.gouv.fr/media/194904/download](http://www.education.gouv.fr/media/194904/download)

14. Centre de Formation d'apprentis



Cette modalité, contrairement à l'inscription en STS sous statut scolaire, limite la poursuite ou la reprise d'études et la mobilité géographique future.

- Les stages de fin d'études en IUT (longs, donc rémunérés) viennent en concurrence de l'apprentissage (financé par l'état au service des entreprises) ou des stages de fin d'études d'ingénieurs.
- La mise en place de Contrôle en Cours de Formation (CCF) en mathématiques pour l'obtention du BTS <sup>15</sup> a été faite de manière très différente selon les sections de STS, les établissements et les académies. Dans les STS implantées dans les Lycées Professionnels, les enseignants avaient en général bénéficié de formations à l'évaluation en CCF pour le baccalauréat professionnel. En revanche, pour celles qui sont implantées en LEGT, les spécialités où a été mis en place le CCF en mathématiques étant peu nombreuses, la formation des enseignants concernés a été le plus souvent inexistante.

### Propositions et revendications

#### À l'entrée dans le supérieur

- Donner les moyens suffisants aux établissements d'enseignement supérieur pour le suivi et l'encadrement des étudiants en difficulté en première année post-baccalauréat.
- Pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat professionnel, augmenter l'horaire de mathématiques et aussi celui de sciences physiques en STS.
- Revoir les programmes et les moyens des premières années post-bac afin d'accueillir dans les meilleures conditions les 85 % de la classe d'âge qui obtient son bac (général, technologique, pro, agricole).
- Poursuivre la création de parcours spécifiques d'études supérieures pour les bacheliers professionnels (CPGE, STS,...) afin de leur offrir de meilleures chances de réussite. Dans ces classes, l'enseignement tient en effet compte des compétences acquises en lycée professionnel et il est ainsi plus aisé pour les enseignants de faire progresser tous les élèves.
- Défendre les CPGE sur l'ensemble du territoire et soutenir le développement des CUPGE (Classes Universitaires Préparatoires aux Grandes Ecoles) permettant à des étudiants d'envisager l'accès aux grandes écoles tout en suivant un parcours universitaire.
- Garantir aux établissements publics, l'accès à la promotion de leurs formations (salons, forums, affichages, publicités murales..) pour concurrencer efficacement l'hégémonie de la communication des formations privées.
- Spécifier clairement le statut privé ou public des établissements d'enseignement supérieur et la reconnaissance par l'État des grades obtenus par cycle d'études (Licence-Master-Doctorat).
- Expliciter un cadrage national pour l'organisation des CCF au sein des STS. Créer une banque de données de sujets de type CCF, pour aider les collègues à entraîner les élèves à ce genre d'épreuves pendant leur formation.
- Former les enseignants à l'évaluation en CCF, et mettre cette formation à la disposition de tous les enseignants concernés, chaque année.
- Revoir les contenus des épreuves ponctuelles pour les sections de STS industrielles évaluées en CCF. Par exemple, vu le petit nombre d'étudiants concernés, remplacer l'écrit d'un groupement A, B... par un oral portant exclusivement sur le programme de la section.

## 2.4 La formation des enseignants

Cette formation comporte un certain nombre de volets, assez étroitement imbriqués : connaissances et compétences disciplinaires, épistémologie et histoire des disciplines, didactique, utilisation des outils numériques, mais aussi sciences cognitives, pédagogie, psychologie, sociologie et connaissance du système éducatif. L'efficacité de la formation suppose de n'en négliger aucun. Un concours seul ne garantit pas les compétences pour le métier d'enseignant. Tout enseignant doit bénéficier d'une formation disciplinaire et professionnelle liée au métier dès le début et tout au long de sa carrière. La formation disciplinaire de tout enseignant de mathématiques doit être consistante et adaptée à sa mission d'enseignement, étant entendu que tout professeur des écoles est un enseignant de mathématiques.

15. Brevet de Technicien Supérieur



### 2.4.1 Formation initiale

#### Constats

- De nombreux étudiants qui se destinent à l'enseignement en école primaire n'ont pas fait de mathématiques entre la classe de seconde et la fin de la licence, ce qui les fragilisera dans l'exercice de leur métier.
- De nombreux futurs professeurs de lycées professionnels en mathématiques-sciences physiques ne peuvent pas suivre de master « enseignement » à cause du manque d'INSPÉ<sup>16</sup> proposant ce parcours sur le territoire.
- Les concours de recrutement du CRPE, du CAPES et du CAPLP, ainsi que les concours de l'enseignement privé sous contrat sont avancés en L3 avec un contenu essentiellement disciplinaire. Les concours de fin de M2 sont maintenus pour une période transitoire. Ces changements ont été effectués sans concertation préalable avec les composantes universitaires (UFR, INSPÉ)
- Une nouvelle mention de Licence : la licence « professorat des écoles » va être créée à la rentrée 2026. Elle permettra aux candidats au CRPE d'être dispensé des épreuves d'admissibilité du concours.
- A partir de 2026, la formation initiale sera rémunérée et validée par l'obtention d'un master « enseignement ».
- La charge de travail des stagiaires lauréats des concours aussi bien à plein temps qu'à mi-temps est très lourde, et ne constitue pas une entrée sereine dans le métier. De plus, une partie des enseignants actuellement recrutés, en particulier non titulaires d'un master « enseignement », n'a pas bénéficié d'une formation suffisante aux aspects essentiels du métier : mathématique, didactique, professionnel.
- La formation des tuteurs académiques et maîtres d'accueil temporaire est inégale et insuffisante sur l'ensemble du territoire. L'indemnité de mission est insuffisante au vu de la charge de travail. Les tuteurs ou tutrices ne bénéficient pas de décharge.
- Les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses ne bénéficient pas tous d'une formation à l'enseignement.

#### Propositions et revendications

- Conserver le format de concours de recrutement nationaux du CAPES externe et du CAPES interne, qui assure le contrôle des capacités des professeurs et une égalité de traitement des candidats et des lauréats sur tout le territoire.
- Garantir que tous les enseignants et enseignantes quel que soit leur statut, y compris les contractuels, auront bénéficié d'une formation adéquate (disciplinaire, didactique et pédagogique) et conséquente durant leur première année d'exercice.
- Organiser des concertations avec les composantes universitaires (UFR, INSPÉ) sur les dispositifs de formation du L1 au M2. Effectuer un suivi sur un temps long de la mise en place de ces changements et évaluer le dispositif.
- Financer et développer, dans toutes les licences, des modules optionnels permettant :
  - une découverte du métier d'enseignant, en particulier de mathématiques,
  - de se préparer au professorat des écoles sous forme de « modules pluridisciplinaires » équilibrant sciences et humanités,
  - de préparer des parcours pluridisciplinaires mathématiques et sciences physiques pour les futurs PLP<sup>17</sup>.
- Veiller à ce que ces modules ou la licence professorat des écoles n'enferment pas précocement les étudiants dans un parcours tubulaire. En particulier, assurer aux étudiants la possibilité de se réorienter et leur permettre de poursuivre des choix ambitieux par exemple vers un master disciplinaire.
- Après le concours en L3 qui doit être positionné le plus tard possible dans l'année :
  - assurer aux étudiants lauréats des concours d'enseignements, une formation dans leur académie d'origine, validée par l'élaboration d'un mémoire pour l'obtention du master,
  - veiller à ce que la formation articule de manière équilibrée les apports universitaires (formation disciplinaire mathématique exigeante, didactique, pédagogique et interdisciplinaire,) et une pratique en établissement progressive (sans dépasser un tiers-temps d'exercice),

16. Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

17. Professeurs de Lycée Professionnel



- assurer une articulation cohérente de la formation entre les différents intervenants (enseignants-chercheurs, PRAG, temps partagés et PFA...),
- assurer une variété des contextes de stage pour donner du sens à la formation et en particulier à l'approfondissement disciplinaire,
- veiller à un maillage territorial équilibré pour les masters d'enseignement,
- permettre aux lauréats de conserver le bénéfice du concours en cas d'échec à la licence.
- Affecter à tout stagiaire un tuteur ou une tutrice volontaire, enseignant dans le même établissement, formé à cette fonction d'accompagnement, et bénéficiant d'une décharge de service suffisante (de l'ordre de 15 %) et d'une indemnité de mission correspondant à la tâche.
- Lors des trois premières années d'enseignement qui suivent la titularisation, accorder aux enseignants et enseignants-chercheurs une décharge de service significative pour leur faire bénéficier d'un complément de formation et d'un accompagnement spécifique et personnalisé.

### 2.4.2 La formation continue

#### Constats


- L'offre de formation continue des enseignants est actuellement très insuffisante au regard de l'évolution du métier et de sa complexité.
- Dans certaines académies la formation continue volontaire a presque disparu, compte tenu des contraintes d'organisation. Elle est remplacée par des formations décidées au niveau des établissements ou des bassins, avec des contenus essentiellement transversaux, laissant de côté les formations disciplinaires.
- La nouvelle organisation « hors du temps face à l'élève » alourdit la charge de travail des enseignants, morcelle la formation, et la rend moins efficace. Elle amène à placer les formations le soir et pendant les vacances scolaires. De plus en plus, les « formations à distance » remplacent les formations « en présentiel », au détriment de l'aspect « humain » indispensable à toute formation complexe. Ces conditions dégradent les conditions de formations pour les formateurs et les formés.
- Du fait des contraintes imposées par les EAFC (Ecole académique de formation continue) trop peu de formations « longues » sont proposées et trop de formations se limitent à des actions ponctuelles d'information.
- Le plan d'ensemble des offres d'actions de formation proposées par l'Éducation nationale, mais aussi par divers organismes ou associations, manque de visibilité.
- Les laboratoires de mathématiques étaient prévus pour la formation des enseignants. Ce dispositif est sur ce point un échec. Il n'y a pas de dotation, ce sont des lieux de coordination et de diffusion de culture scientifique, mais rarement des lieux de formation. Toutefois, le fait qu'ils soient des lieux d'échanges inter-degré est intéressant.
- Les efforts individuels de formation continue des enseignants (notamment l'obtention de diplômes ou certificats) ne sont pas assez valorisés, et sont trop peu reconnus dans l'avancement de la carrière.
- Le cadre de formation en « constellations », globalement positif, ne permet pas toujours de répondre aux besoins de formation des professeurs de écoles dans leur circonscription.
- Le plan de formation en constellation était prévu pour 6 ans, il n'y a pas d'information quant à l'organisation pour les années à venir.
- La reconnaissance institutionnelle des missions de formation continue est insuffisante, inégale sur le territoire, et se dégrade.

#### Propositions et revendications

- Encourager et valoriser la formation continue pour tous les enseignants sous toutes ses formes, institutionnelles ou non (stages, colloques, séminaires, groupes de travail, préparations de masters, recherches universitaires, lectures, ...).
- Favoriser la formation entre pairs.
- Proposer une formation en mathématiques à tous les enseignants de mathématiques.
- Offrir des formations systématiques lors de modifications des programmes
- Donner leur place aux temps de formation institutionnelle pendant les heures ouvrables et hors des vacances scolaires.



- Ouvrir toute formation proposée à distance par une EAFC à tous les enseignants au niveau national.
- Reconnaître davantage l'obtention de diplômes universitaires ou de certificats professionnels dans le déroulement de la carrière, au moyen d'augmentations salariales, ou de réductions de temps de service, ou d'accès favorisés à certains postes.
- Évaluer l'efficacité des formations (stages en présentiel, formations à distance, observations de classes, ressources pour l'autoformation, . . .), notamment l'efficacité de celles exclusivement à distance.
- Prendre en considération tout au long de la carrière les besoins de formation des enseignants face à l'évolution du métier.
- Rendre obligatoire et effective, pour tout enseignant, l'utilisation d'un crédit-temps réservé à la formation (au sens large du terme), d'au moins une trentaine d'heures par an, cumulable, et pris en compte dans le temps de service. Dans ce cadre, chacun doit pouvoir choisir les contenus et modalités de sa formation.
- Améliorer, pour les professeurs des écoles, l'articulation entre animations pédagogiques et formations en constellation en appui sur les groupes IREM, le réseau des référents mathématiques de circonscription, l'APMEP, etc.
- Renouveler le programme de formation en constellations et permettre à des constellations de continuer un travail au-delà d'une année.
- Soutenir la création, le développement et la pérennisation, par des moyens financiers, administratifs et humains significatifs, de laboratoires de mathématiques, dans les collèges, les lycées professionnels et les lycées d'enseignement général et technologique et y associer les professeurs des écoles. Effectuer un suivi long de ces laboratoires, avec une équipe stable d'enseignants, associant des chercheurs.
- Accorder des décharges de service suffisantes pour les formateurs qualifiés, et favoriser leur formation continue, notamment au sein des IREM/IRES.
- Créer un CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude à la Fonction d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur) option mathématiques et assurer au moins trois postes de CPC (Conseiller Pédagogique de Circonscription) par circonscription.
- Allouer des moyens financiers aux constellations pour le matériel pédagogique et les intervenants extérieurs.




**APMEP**  
Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public  
*de la maternelle à l'université*


---

🏠
QUI SOMMES-NOUS ?
ADHÉRER
AU FIL DES MATHS
LIBRAIRIE
👤
📅
✉
💬
☆
📱
🌐


L'APMEP



Publications



Ressources




Annales Brevet, CAP, BEP, Bac, BTS, concours « niveau Terminale »  
Annales Olympiades académiques de première et de quatrième de mathématiques

**Base de ressources bibliographiques**


*Tabimath*

**Au fil des Maths**  
Évaluer, corriger




Lire l'éditorial du n° 556  
Accédez au sommaire du n° 556


**Actualités et Informations**



suivez-nous sur BlueSky


**Les Régionales de l'APMEP**






**Éditorial du BGV n°243**

Être ensemble.  
Encore remplis de l'énergie du dernier comité, nous ne pouvons que constater en regard combien l'année a été rude, une fois de plus...



**Actualités de l'APMEP communiqués les plus récents**

Communiqués, compte-rendus, analyses, positions, propositions, revendications et réflexions de l'APMEP, ou en collaboration avec ses partenaires.



**« Visages de l'APMEP »**

présentation de l'APMEP propositions et revendications médias et brochures fonctionnement et responsables

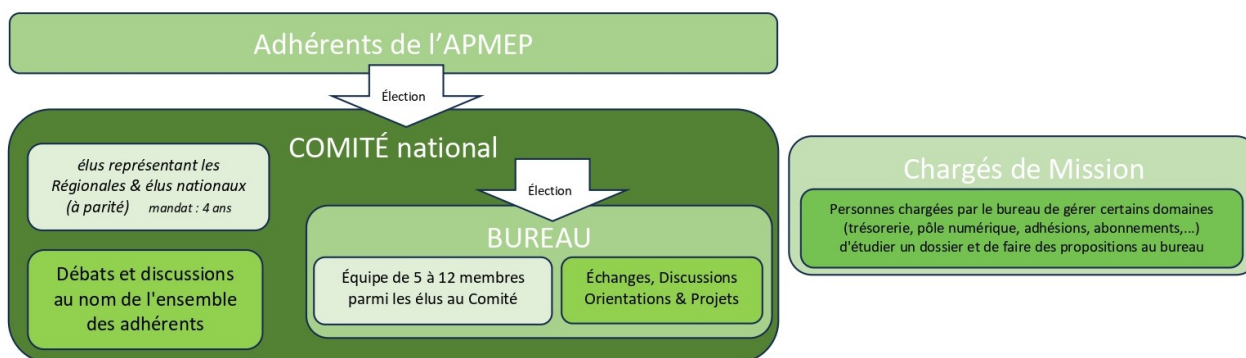


### 3 Fonctionnement de l'APMEP

Présidente d'honneur : **Christiane ZEHREN**

Secrétaire de l'APMEP : **Anissa DESMOLINS** secretariat-apmep@orange.fr

Créée en 1910, l'APMEP est organisée en 25 Régionales. Elle est administrée par un Comité National et un Bureau National, ce dernier étant assisté de chargés de mission.



#### 3.1 Le Comité National

Il est constitué de deux catégories de sièges :

- des sièges dits « régionaux », dont les titulaires sont les représentants de leur Régionale. Chaque Régionale dispose d'un siège, à l'exception de l'Île-de-France qui en dispose de quatre. Ils sont élus par les adhérents de leur Régionale. Chaque année, tous les postes vacants sont ouverts à candidature pour la durée du mandat restant.
- des sièges dits « nationaux », dont le nombre est égal à celui des sièges régionaux. Les candidatures sont individuelles et les titulaires sont élus par l'ensemble des adhérentes et des adhérents de l'Association.

Quel que soit leur mode d'élection, les membres du Comité ont tous les mêmes droits et la même vocation à débattre sans restriction des problèmes, au nom de l'ensemble des adhérentes et des adhérents. Tous les membres du Comité National sont élus pour 4 ans en alternant les élections pour les sièges nationaux et régionaux. Leur mandat n'est pas immédiatement renouvelable (sauf quelques rares exceptions). Les membres sortants ne sont donc pas immédiatement rééligibles.

#### 3.2 Le Bureau National

Le Comité élit annuellement, parmi ses membres, simultanément un Président et l'équipe présentée par lui, constituant le Bureau de l'Association, équipe dont il assume la responsabilité devant le Comité.

Le Bureau comporte au moins 5 membres dont, en plus du Président, un Secrétaire et un Trésorier. Le mandat de chaque membre du Bureau, y compris celui du président, est donc limité à 4 ans.

Le Bureau est l'exécutif de l'Association : il la représente dans toutes les démarches à faire et prend toute décision qu'il juge propre à assurer son bon fonctionnement. Lors des réunions du Comité, le Bureau soumet ses projets et rend compte des actions entreprises. Ces projets et actions ne peuvent être poursuivis qu'avec l'approbation du Comité.

#### 3.3 Les chargés de mission

Ils sont chargés par le Bureau National de gérer certains domaines comme la trésorerie, les périodiques, le site (vitrine, boutique et fichier de l'Association), les adhésions et abonnements, les brochures, la liaison avec le secrétariat et les Régionales. ... Ils étudient les problèmes à traiter, tout particulièrement dans les réunions du groupe gestion, et font des propositions au Bureau.



### 3.4 Les commissions nationales

- Elles répondent aux besoins des collègues qui rencontrent les mêmes problèmes et qui souhaitent participer à l'élaboration de réponses collectives.
- Elles contribuent à préparer les débats du Comité National et du Bureau et, sur mandat de ce dernier, affinent telle ou telle position.
- Elles alimentent, par la rédaction d'articles, les périodiques ou les pages du site de l'Association.
- Elles peuvent proposer la création de groupes de travail sur des thèmes précis.

Chaque adhérent peut s'y investir par l'intermédiaire de commissions régionales, ou en participant aux réunions des commissions nationales (éventuellement par courriels ou vidéoconférences) et tout particulièrement à celles qui ont lieu pendant les Journées Nationales annuelles.

### 3.5 Les groupes de travail

D'une durée limitée, ils sont chargés de mener à bien des projets déterminés, par exemple en écrivant des brochures (comme le groupe « JEUX et mathématiques »), en animant le site de l'APMEP ou Publimath (avec l'ADIREM).

### 3.6 Les représentants de l'APMEP

L'APMEP est représentée dans diverses associations et sociétés savantes amies. Plus de détails sur [www.apmep.fr](http://www.apmep.fr)

### 3.7 Ressources de l'APMEP

L'APMEP ne vit que des cotisations de ses adhérents, des abonnements à ses périodiques, de la vente des brochures qu'elle édite ou diffuse, des droits de photocopie de ses publications, des dons qu'elle perçoit et du total bénévolat de ses responsables et chargés de mission.

### 3.8 Les Régionales de l'APMEP

L'APMEP est structurée en Régionales qui correspondent, à peu près, aux académies. La proximité des collègues en fait des lieux privilégiés de réflexion pour tous ses adhérents et d'accueil pour les nouveaux. Facilitant les échanges entre cycles et types d'enseignement, entre générations, avec les structures nationales, incitant au travail coopératif, leur rôle est déterminant pour l'image de l'Association. Elles disposent d'élus au Comité National. Chaque année, une Régionale organise les Journées Nationales de l'APMEP.

Plus d'informations sur [www.apmep.fr/Regionales](http://www.apmep.fr/Regionales)

## 4 Pourquoi adhérer à l'APMEP ?

### 4.1 Qu'est-ce que l'APMEP ?

Les missions de l'APMEP sont de promouvoir l'enseignement des mathématiques et de défendre les intérêts de celles et ceux qui les enseignent. Dans ces buts, elle mène une politique active et dynamique, comme en témoignent ses prises de position, ses propositions, ses revendications, ses productions, ses interventions et ses efforts de communication.

Par le nombre et la variété de ses adhérents, professionnels « de terrain », l'APMEP a une bonne connaissance des conditions réelles de l'enseignement des mathématiques et de ses difficultés ; elle est donc une interlocutrice sérieuse auprès du ministère l'Éducation Nationale et de tous les partenaires du système éducatif, spécialisés ou non en mathématiques.

Son site internet et ses diverses publications permettent en outre au « grand public » de se documenter sur les mathématiques et leur enseignement.

Depuis des décennies, ses réflexions et travaux internes en font un « laboratoire pédagogique » reconnu et une force de propositions au service de l'amélioration des programmes et de l'apprentissage des mathématiques.



Enfin, l'APMEP contribue à la formation des professeurs de mathématiques et des professeurs des écoles, d'une part en organisant des colloques ou séminaires de travail et, d'autre part, en publiant des périodiques et ouvrages professionnels.

L'APMEP est totalement indépendante; elle ne vit que des cotisations, des productions réalisées par ses militantes et militants et du total bénévolat de tous ses membres, y compris ses responsables. De par son organisation interne (Régionales, Commissions...) et sa position hors « institution », elle est aussi un lieu :

- de libre parole où chacun peut s'exprimer en dehors de toute hiérarchie et y enrichir sa réflexion,
- de décisions et de propositions démocratiquement arrêtées,
- d'actions conduites en toute liberté.

De plus, pour tous ses adhérentes et adhérents, « de la maternelle à l'université », l'APMEP est une coopérative pédagogique multipliant :

- les services :  
site, Publimath, périodiques, brochures, formations en ligne (Les mercredis de l'APMEP),...
- les possibilités d'échanges d'idées pédagogiques et de recherche  
(Journées Nationales, Journées Régionales, séminaire, commissions...).

Aucune autre structure n'offre aux enseignantes et enseignants de mathématiques l'intégralité de ces possibilités.

Une enseignante ou un enseignant seul, une équipe isolée, ne peut pas se faire entendre sur les problèmes fondamentaux concernant l'enseignement alors que leur participation à l'APMEP peut leur permettre de formuler des revendications clés, d'agir, de peser. Mais l'APMEP sera d'autant plus une force irremplaçable de propositions et d'action, qu'elle sera, par son nombre d'adhérents, encore plus représentative de la communauté des enseignantes et des enseignants de mathématiques. Il y a urgence à être plus nombreux pour être plus forts, pour faire en sorte que la conjoncture politique et ses traductions budgétaires ne pèsent pas lourdement sur l'enseignement des mathématiques.

L'APMEP porte une attention constante à l'évolution des programmes, aux horaires, aux méthodes d'enseignement, à la maîtrise des effectifs, à la formation initiale et continue des enseignants... Pour y défendre vos intérêts et ceux de l'enseignement des mathématiques, elle a besoin de vous.

## 4.2 Qui peut adhérer à l'APMEP?

Peuvent adhérer à l'APMEP toutes les personnes se préparant à exercer, exerçant ou ayant exercé des activités d'enseignement, de recherche, de formation, d'animation ou de contrôle concernant l'enseignement mathématique de la maternelle à l'université. Parmi elles :

- les membres de l'enseignement public, de l'enseignement agricole et de l'enseignement privé sous contrat;
- avec l'accord du Bureau National, des personnes n'appartenant pas à ces catégories peuvent être membres de l'association (en faire la demande auprès du secrétariat);
- les établissements scolaires, les bibliothèques universitaires peuvent s'abonner à *Au fil des maths* mais pas adhérer à l'association.

## 4.3 Avantages de l'adhésion à l'APMEP

Les adhérentes et adhérents de l'APMEP bénéficient :

- d'une réduction fiscale de 66 % sur le montant total de leur cotisation au titre du don aux œuvres d'intérêt général;
- du tarif « adhérent/abonné » pour l'achat de brochures (réduction de 30 % sur le prix public des brochures éditées par l'APMEP et de 5 % sur le prix public des autres brochures, sauf exception);
- des droits réduits d'inscription aux Journées Nationales;
- de l'envoi gratuit de *Au fil des maths* version papier et de l'accès à ses compléments numériques;
- et pour la première adhésion (non gratuite), de deux brochures « cadeau » en ajoutant 6 € pour les frais de port. Pour une adhésion par le site internet, prendre contact avec le secrétariat pour obtenir les brochures cadeaux.



#### 4.4 Comment adhérer à l'APMEP?

Il est conseillé d'adhérer en ligne sur [www.apmep.fr](http://www.apmep.fr) dès le mois d'octobre et de préférence avant la mi-février. Les adhérentes et adhérents à jour de leur cotisation 2025 recevront courant novembre 2025 un message électronique (un courrier papier en cas d'absence d'adresse électronique) pour renouveler leur cotisation. Le bulletin de renouvellement papier sera dans la plaquette « Visages de l'APMEP 2025-2026 » envoyée avec *Au fil des maths* de septembre. Cet appel sera renouvelé dans *Au fil des maths* de décembre et dans le premier BGV de l'année 2026. Courant mars ou mai, les ex-adhérents de 2025 qui n'auront pas payé leur cotisation seront contactés.

**Nouveauté à partir de 2026 :** *Au fil des maths* ne sera envoyé qu'aux adhérentes et adhérents à jour de leur cotisation à la date de parution.

Le prélèvement automatique aura lieu début février; en dehors de celui-ci, le mode privilégié est le paiement en ligne.

Des formulaires d'adhésion seront aussi disponibles au secrétariat ([secretariat-apmep@orange.fr](mailto:secretariat-apmep@orange.fr)), sur le site [www.apmep.fr/Adherer](http://www.apmep.fr/Adherer) et dans les Régionales de l'APMEP.



Adhérer



Faire un don

#### 4.5 Reçu fiscal

Les reçus fiscaux seront disponibles sur le compte de l'adhérent dès la validation du paiement et envoyés par courrier postal à ceux qui n'ont pas encore communiqué leur adresse électronique à l'APMEP. En cas de difficulté, il est possible de contacter le secrétariat de l'APMEP : [secretariat-apmep@orange.fr](mailto:secretariat-apmep@orange.fr), tél. : 01 43 31 34 05.

#### 4.6 Parrainage

Tout étudiant ou stagiaire peut être parrainé pendant un an : dans ce cas, il est considéré comme adhérent avec une cotisation gratuite. Il ne peut bénéficier du parrainage qu'une fois, l'année suivante son adhésion est une "première adhésion" (une seule fois).

Un adhérent (à taux normal) peut parrainer plusieurs étudiants ou stagiaires.

#### 4.7 Soutenir l'APMEP

Pour soutenir l'APMEP et encourager ses militantes et militants il est demandé aux adhérents :

- de renouveler leur adhésion au plus tard en février;
- d'abonner leur établissement au bulletin *Au fil des maths*;
- d'acheter les brochures de l'APMEP;
- de déclarer à leur établissement les photocopies des publications de l'APMEP ou les utilisations de fichiers électroniques, notamment les projections, et de veiller à ce qu'il les transmette au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC [www.apmep.fr/IMG/pdf/explication-CFC.pdf](http://www.apmep.fr/IMG/pdf/explication-CFC.pdf)).

L'APMEP incite toutes les personnes reconnaissantes de la qualité des travaux réalisés par les bénévoles de l'association à faire un don sur [www.apmep.fr/Faire-un-don](http://www.apmep.fr/Faire-un-don).

#### 4.8 Abonnement au bulletin *Au fil des maths*

- 1) *Au fil des maths*, sous forme papier (quatre numéros par an), est envoyé gratuitement à tous les adhérentes et adhérents de l'APMEP, sauf demande contraire explicite. La version numérique est accessible à tous les adhérents.



2) Les établissements scolaires, les bibliothèques peuvent s'abonner à *Au fil des maths* mais ne peuvent pas adhérer. Ils reçoivent aussi le BGV. L'abonnement seul ne donne pas la qualité d'adhérent.

Les abonnements souscrits à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025 sont valables dès souscription et pour l'année 2026. Les frais de port sont inclus dans les abonnements.

Les abonnés non adhérents à *Au fil des maths* bénéficient du tarif adhérent ou abonné pour l'achat de brochures (réduction de 30 % sur le prix public des brochures éditées par l'APMEP).

Les factures d'abonnement et d'achat de brochures sont établies au nom de celle ou celui qui règle la facture. Rappelons qu'un adhérent ne peut pas se faire rembourser son adhésion par son établissement scolaire mais bénéficie d'une réduction fiscale conséquente.



**Affiche  
téléchargeable  
à utiliser!**

Liens de téléchargement  
de cette affiche  
sur la page



[www.apmep.fr/Nous-soutenir](https://www.apmep.fr/Nous-soutenir)

### **Important!**

#### **Droits de copie des documents de l'APMEP**

N'oubliez pas que l'APMEP peut bénéficier du droit de copie et de projection.

N'hésitez donc pas à photocopier et à projeter des documents APMEP pour vos classes et surtout n'oubliez pas de les **déclarer** lorsque votre établissement fait partie du panel de déclaration des droits de copie et de projection.

**C'est une source de revenus non négligeable pour l'APMEP.**



## 4.9 Bulletins d'adhésion



Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public

### Première adhésion valable pour l'année 2026

(formulaire utilisable à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025)

Adhérez de préférence en ligne sur [www.apmep.fr](http://www.apmep.fr)

sinon utilisez ce formulaire :

Vos coordonnées M. ou Mme, Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... e-mail : .....

Régionale ou académie de : ..... Date de naissance : .....

### Votre situation professionnelle

- étudiant     1<sup>er</sup> degré     2<sup>nd</sup> degré indice  $\leq$  458     2<sup>nd</sup> degré indice  $>$  458 (5<sup>e</sup> échelon)  
 enseignant dans le supérieur, inspecteur     service partiel     contractuel     retraité

Nom et type de l'établissement d'exercice : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Pour toute question concernant la confidentialité des données, écrire à : [contactrpgpd@apmep.fr](mailto:contactrpgpd@apmep.fr).

### Périodiques de l'APMEP et publications

Tous les adhérents reçoivent les deux périodiques de l'APMEP.

- Le **BGV**, pour tout savoir sur l'actualité mathématique et de l'APMEP, désormais en infolettre reçue par mail.
- **Au fil des maths**, pour se documenter, réfléchir, se former ..., sous forme papier et numérique.

Tous les adhérents bénéficient du tarif « **adhérent/abonné** » pour l'achat de brochures éditées par l'APMEP (réduction de 30 % sur le prix public) et de 5 % de réduction sur le prix public des brochures non APMEP.

### Montant de la cotisation :

- étudiant ou stagiaire : **10 €**     autre catégorie (sauf offre spéciale Journées Nationales) : **30 €**

Avec 6 € de frais d'expédition l'APMEP, vous offre deux brochures à choisir uniquement dans la liste suivante dans la limite des stocks disponibles.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> JEUX 4 - de l'intérêt des problèmes de rallyes (n° 97)           | <input type="checkbox"/> Jeux 5 (n° 119)  |
| <input type="checkbox"/> Les statistiques en classe de seconde (n° 138)                   | <input type="checkbox"/> Jeux 6 (n° 144)  |
| <input type="checkbox"/> Les narrations de recherche de l'école primaire au lycée (n°151) | <input type="checkbox"/> Jeux 7 (n° 169)  |
| <input type="checkbox"/> La règle dans tous ses états (n° 165)                            | <input type="checkbox"/> Jeux 8 (n° 185)  |
| <input type="checkbox"/> Maths à crédit (n° 166)  | <input type="checkbox"/> Jeux École 2 (n° 199)  |
| <input type="checkbox"/> Statistique au lycée – Vol 2 - Activités pour la classe (n° 167) | <input type="checkbox"/> Réflexions sur les programmes de mathématiques du collège et de l'école élémentaire (n° 159) |
| <input type="checkbox"/> La distributivité dans tous ses états (n° 193)                   | <input type="checkbox"/> Des mathématiques dans de bien belles choses (n° 1004)                                       |
| <input type="checkbox"/> Fichier Évariste T1 (n° 98)                                      | <input type="checkbox"/> Et si on prenait la tangente? (n° 1006)  |
| <input type="checkbox"/> Fichier Évariste T2 (n° 132)                                     | <input type="checkbox"/> Agrandir, réduire... dans tous les sens (n°1010)   |
| <input type="checkbox"/> Les problèmes du Prof Ila Ransor (n° 1002)                       | <input type="checkbox"/> Maths & puzzles (n° 1009)  |
| <input type="checkbox"/> Probabilités au collège (n° 198)                                 |   |

**Pour une adhésion par le site internet, prendre contact avec le secrétariat pour obtenir les brochures cadeaux.**

**Total à payer :** ..... € + **6 €** (frais d'expédition si demande de brochures gratuites) = ..... €

**Mode de paiement :**  par chèque,     par virement à l'ordre de l'APMEP (FR76 1027 8065 0000 0206 2000 151)

Date : ..... Signature : .....

Adhérez de préférence en ligne, sinon envoyez ce bulletin accompagné de votre paiement à  
**APMEP, 26 rue Duméril 75013 PARIS**



Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public

**Renouvellement de votre adhésion pour 2026**

À n'utiliser ni pour une première adhésion ni pour abonner un établissement

**Renouvelez de préférence votre adhésion en ligne sur [www.apmep.fr](http://www.apmep.fr)**

sinon utilisez ce formulaire :

**Vos coordonnées** Numéro d'adhérent (si vous le connaissez) : ..... Régionale de : .....

M. ou Mme, Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... e-mail : .....

Nom et type de l'établissement d'exercice : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Pour toute question concernant la confidentialité des données, écrire à : [contactrgrp@apmep.fr](mailto:contactrgrp@apmep.fr).

**Merci de payer votre cotisation avant le 15 février 2026 (ou de modifier le tarif avant le 31/12/25 pour le prélèvement automatique).**

- Cocher, parmi les cotisations ci-dessous, celle correspondant à votre situation.

10 €  étudiant

39 € <input type="checkbox"/> retraité <input type="checkbox"/> conjoint d'adhérent	Membre d'une association partenaire ★
45 € <input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> degré <input type="checkbox"/> contractuel	Pour les cas ci-contre, 35 € <input type="checkbox"/>
45 € <input type="checkbox"/> 2 <sup>nd</sup> degré indice ≤ 458 <input type="checkbox"/> services partiels	Indiquer l'association ★ : .....
75 € <input type="checkbox"/> 2 <sup>nd</sup> degré indice > 458 (5 <sup>e</sup> échelon)	Pour les cas ci-contre, 57 € <input type="checkbox"/>
75 € <input type="checkbox"/> enseignant dans le supérieur, inspecteur	Indiquer l'association ★ : .....
120 € <input type="checkbox"/> soutien APMEP	
180 € <input type="checkbox"/> super soutien APMEP	

★ Union des Professeurs de Physique et Chimie; Société Mathématique de France; Société Belge des Professeurs de Mathématiques d'expression française; Société de Mathématiques Appliquée et Industrielle; MATH.en.JEANS; Femmes et Maths; Les Maths En Scène; Société Informatique de France; M@ths'n Co. ARDM.

**Merci de contacter le secrétariat** avant le 31 décembre 2025 si vous souhaitez autoriser l'APMEP à prélever votre cotisation ou si vous l'avez déjà autorisée à le faire et si vous avez récemment changé de compte, en envoyant un RIB accompagné d'une nouvelle autorisation de prélèvement, disponible sur [www.apmep.fr](http://www.apmep.fr) ou pour annuler votre autorisation de prélèvement. Si vous êtes déjà au prélèvement automatique, l'APMEP vous contactera en décembre 2025.

**Périodiques de l'APMEP** Tous les adhérents reçoivent les deux périodiques de l'APMEP

- Le **BGV** en infolettre, consultable et téléchargeable par tous les adhérents sur [www.apmep.fr](http://www.apmep.fr)
- **Au fil des maths**, sous forme numérique et papier sauf indication ci-dessous :  
Ne pas envoyer le bulletin sous forme papier

**Brochures** Tous les adhérents bénéficient du tarif « adhérent/abonné » pour l'achat de brochures éditées par l'APMEP (réduction de 30 % sur le prix public) et de 5 % de réduction sur le prix public des brochures non APME, sauf exception. Achetez de préférence vos brochures en ligne sur [www.apmep.fr](http://www.apmep.fr). Vous pouvez aussi les acheter dans votre Régionale de l'APMEP, ou en contactant le secrétariat.

**Mode de paiement :**  par prélèvement vers le 2 février 2025. Joindre un formulaire SEPA (voir sur le site)

Vous préférez régler :  par chèque,  par virement à l'ordre de l'APMEP (FR76 1027 8065 0000 0206 2000 151)

Date : ..... Signature : .....

Envoyez ce bulletin accompagné de votre paiement à **APMEP, 26 rue Duméril 75013 PARIS**  
Renouvelez de préférence votre adhésion en ligne sur [www.apmep.fr](http://www.apmep.fr)



## 5 Les publications de l'APMEP

### 5.1 Le « BGV »

# BGV Bulletin Grande Vitesse

N° 243 juillet 2025 ISSN 0296 - 533X (imprimé) - ISSN 2606-0345 (en ligne)



Le nouveau bureau 2025-2026

Pour en savoir +

### Éditorial : Être ensemble

Encore emplis de l'énergie du dernier comité, nous mesurons cependant combien l'année a été rude. Nous pouvons relativiser, mettre cela sur le compte de la chaleur, de la fatigue accumulée, comme toutes les fins d'année, ... ou pas. Nous pouvons aussi remarquer collectivement que notre institution nous fait courir après le temps, fait valser les réformes, modifie sans cesse nos modalités de travail.

Lire l'éditorial

Sur la photo, de gauche à droite :

Fabien TESSERAU, Jean-Baptiste CIVET, Sophie ROUBIN, Mélusine KUMMER, Sébastien PLANCHENAU, Claire PIOLTI-LAMORTHE, Anne-Sophie SUCHARD, Jessica BRIENNE, Miriam DI FRANCA, Léonidasse DIMANCHE.

Initié en 1982 par un Supplément au Bulletin de l'APMEP, le BGV est devenu depuis septembre 2020 une lettre d'information. Elle a vocation à informer en temps réel sur l'actualité de l'enseignement des mathématiques et sur la vie de l'APMEP. Elle est envoyée régulièrement aux adhérents par courrier électronique et accessible sur le site.

**Claire PIOLTI-LAMORTHE** présidente de l'association, est la responsable éditoriale de cette publication.

À partir du n° 234, en février 2024, quatre rubriques sont devenues dynamiques. Chacune d'elles est mise à jour sur le site entre deux numéros du BGV.

Ces rubriques sont disponibles sur [apmep.fr](http://apmep.fr), elles sont régulièrement mises à jour

#### Actualités institutionnelles

- Des nouveaux programmes et ressources d'accompagnement
- Une épreuve anticipée de mathématiques en première
- Un projet de socle commun
- Un plan "Filles et maths"

Pour en savoir +

#### Nos partenaires

- Soutenons le palais de la découverte : [une pétition](#) a été créée pour soutenir son existence.
- Le palmarès 2025 de Videodimath est publié.
- Les trophées Tangente : PTL et PTC

Pour en savoir +

#### Congrès, colloques et manifestations

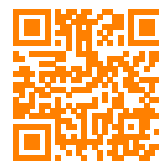
- **Mathématiques mystérieuses** : le 50<sup>e</sup> congrès de la SBPMef se tiendra les 19, 20 et 21 août 2025 à l'athénée royal de Binche. II

#### Ressources et publications

- Les Chantiers de pédagogie mathématique n°205
- Emmy Noether : la plus célèbre des mathématiciennes inconnues



[www.apmep.fr/Le-BGV](http://www.apmep.fr/Le-BGV)



[www.apmep.fr/Le-BGV-dynamique](http://www.apmep.fr/Le-BGV-dynamique)



Le BGV « spécial Journées Nationales » est, quant à lui, maintenu en version papier.

Si les organisateurs des Journées Nationales le lui demandent, **Anne-Sophie SUCHARD** se charge de sa réalisation.

## 5.2 L'APMEP en ligne – le site : [www.apmep.fr](http://www.apmep.fr)

Responsable : **Michel SUQUET**



le site [www.apmep.fr](http://www.apmep.fr)

Si vous êtes disponible pour donner un peu plus de votre temps, l'équipe qui administre le site de l'APMEP cherche des volontaires pour contribuer à la mise à jour des pages et à la maintenance.  
Formation assurée.



[www.apmep.fr/Actualites-de-l-APMEP-selection](http://www.apmep.fr/Actualites-de-l-APMEP-selection)



[www.apmep.fr/Math-medias-avec-l-APMEP-2024-2025](http://www.apmep.fr/Math-medias-avec-l-APMEP-2024-2025)



[www.apmep.fr/Math-medias-avec-l-APMEP-2025-2026](http://www.apmep.fr/Math-medias-avec-l-APMEP-2025-2026)

## 5.3 Réseaux sociaux

Responsables : **Alice ERNOULT** et **Sophie ROUBIN**

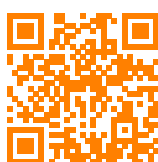
Le compte **BlueSky** @apmep.fr [bsky.app/profile/apmep.fr](https://bsky.app/profile/apmep.fr) diffuse les informations et publications de l'Association, partage les publications des associations partenaires et permet de diffuser l'ensemble des réactions du Bureau.

Le mot-dièse #jnAPMEP sert à mettre en avant les publications ayant comme sujet les Journées Nationales de l'APMEP. Ce mot clé ayant été utilisé depuis plusieurs années, c'est une façon simple de retrouver les tweets qui ont été faits par tous les participants.

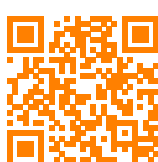
Le compte **X-Twitter** @APMEP\_Nat [https://twitter.com/Apmep\\_Nat](https://twitter.com/Apmep_Nat) de l'APMEP n'est plus utilisé même s'il existe encore.

Sur la page **Facebook** [www.facebook.com/APMEPNat](http://www.facebook.com/APMEPNat), des événements sont créés, notamment pour annoncer les mercredis de l'APMEP.

Le compte **LinkedIn** de l'APMEP est <https://www.linkedin.com/company/apmep/>



BlueSky



Facebook



LinkedIn

## 5.4 Au fil des maths – le bulletin de l'APMEP

Responsable de l'équipe éditoriale : **Cécile KERBOUL**

Responsable des équipes technique et numérique : **Isabelle FLAVIER**

Depuis 2018, l'APMEP publie une revue unique *Au fil des maths*, trimestriel de 96 pages accompagné d'une revue numérique augmentée.

*Au fil des maths* est une revue professionnelle qui interroge tous les enjeux de l'enseignement des mathématiques de la maternelle à l'université.

Elle constitue une interface entre le travail du professeur dans sa classe et la culture mathématique, prise dans un sens large.

Pour cela, elle propose un fil rouge qui peut comporter un axe « vertical » interniveaux, complété d'articles sur des thèmes variés.

Par ailleurs, une partie dans un style plus léger accompagne et « entretient le moral » du professeur dans ses soucis et bonheurs quotidiens.

*Au fil des maths* offre ainsi :

- une revue papier (dont la mise en page est assurée par **François PÉTIARD**), avec une analyse fine de ressources mises à disposition des enseignants dans une fonction de mutualisation mais aussi de recension de différents médias (articles, films, outils, objets, etc.),
- une revue numérique, avec des liens vers des ressources complémentaires, des vidéos, ainsi que des articles supplémentaires « *fil rouge* » ou sur des thèmes variés pour se former, faire réfléchir ou approfondir certains sujets,
- un lien vers l'Association et ses engagements (propositions, revendications, etc.).

Dans chaque numéro, après l'éditorial de la Présidente et le mot de la rédaction, on trouve cinq rubriques :



- *Opinions* : points de vue d'acteurs reconnus, dans la communauté mathématique ou « extérieurs », sur la politique éducative, la politique sociétale, le fonctionnement, les moyens publics, etc. ; vision des mathématiques sur la société ; communications de didactique ; billets d'humeur ;
- *Avec les élèves* : expériences de classe, échanges de pratiques pour tous niveaux, de l'école à l'université,
- *Ouvertures* : science mathématique, interdisciplinarité, documentation, analyse et utilisation des ressources, international,
- *Récréations* : jeux, problèmes et concours (solutions proposées sur le site), détente ;
- *Au fil du temps* : histoire des mathématiques, recensions, coups de cœur, événements.

Le site  
d'*Au fil des maths*.

Chaque adhérent reçoit la revue papier chaque trimestre et a un accès à la revue numérique. Toutefois le choix est laissé à chacun de ne pas recevoir la revue papier, tous les articles publiés étant évidemment consultables aussi en ligne ! Il est possible de faire abonner son établissement.

Le compte X @AuFilDesMaths partage des nouvelles de l'équipe éditoriale et permet d'être informé des parutions d'articles sur la revue numérique augmentée, des fils rouges à venir, des appels à articles, etc.



*Au fil des maths*  
[afdms.apmep.fr](http://afdms.apmep.fr)



Abonnement  
[www.apmep.fr/Abonnement](http://www.apmep.fr/Abonnement)



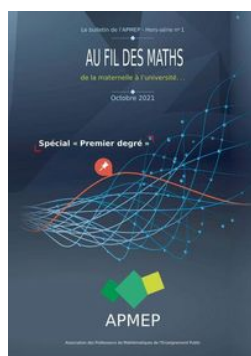
Hors-série n° 1  
[www.apmep.fr/Au-Fil-des-Maths-Hors-serie-no1](http://www.apmep.fr/Au-Fil-des-Maths-Hors-serie-no1)

*Au fil des maths*, c'est aussi une équipe éditoriale d'une quinzaine de collègues, une équipe technique chargée du codage des articles en LaTeX pour la revue papier ainsi qu'une équipe numérique pour leur mise en ligne sur la revue numérique. Si vous avez un peu (voire beaucoup) de temps et l'envie de vous y investir, contactez-nous via [aufildesmaths@apmep.fr](mailto:aufildesmaths@apmep.fr)



## Au fil des maths

### Hors-série n° 1, spécial Premier degré, octobre 2021



Au fil des maths  
Hors-série n° 1.

#### Partage et échange

Ce hors-série d'*Au fil des maths* « Spécial Premier Degré » est une fenêtre ouverte sur quelques ressources pour la pratique des mathématiques en classe et exalte la capacité de partage et d'échange de collègues et didacticiens.

L'école maternelle et élémentaire est le premier lieu d'apprentissage des mathématiques, celui de la construction de concepts fondamentaux comme le nombre entier; il était donc tout simplement naturel que ce premier hors-série d'*Au fil des maths* soit consacré au premier degré.

Nous espérons que l'ensemble de ce numéro composé d'articles inédits ainsi que d'anciens articles augmentés de témoignages de collègues vous sera utile à la fois pour votre culture mathématique et didactique personnelle, et dans votre pratique de classe.

L'APMEP est heureuse de mettre à disposition ce hors-série **en accès libre et gratuit**. N'hésitez pas à le diffuser auprès de vos collègues!

## 5.5 Brochures

Responsables : **Céline LAINÉ** et **Sébastien PLANCHENault**

APMEP  
Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public  
de la maternelle à l'université

Recherche

Accueil > Librairie

NOUVEAUTÉS | TOUTES LES BROCHURES | DOSSIERS JEUX

Titre	Prix	Bouton
Match Point - Calcul & raisonnement	22,00 €	Ajouter au panier
Calcul mental et automatismes en première	12,00 €	Ajouter au panier
JEUX-Écollège 5 - Géométrie	22,00 €	Ajouter au panier
Qui est-ce ? Compléments	0,00 €	Ajouter au panier

**Pour aider les enseignants de mathématiques et leur proposer la plus grande gamme possible d'ouvrages, l'APMEP s'efforce de :**

- **poursuivre sa propre édition de brochures.** Tous les intervenants y sont bénévoles, d'où leur faible prix public. De plus, tous les adhérents et les établissements abonnés à *Au fil des maths* – le bulletin de l'APMEP bénéficient d'une réduction de 30 % sur le prix public des brochures éditées par l'APMEP,
- **poursuivre sa politique de coédition.** En étant « maître d'œuvre », l'APMEP garde la décision des prix et des réductions. Sinon, le niveau des prix et des réductions est négocié,
- **poursuivre sa politique de codiffusion.** L'APMEP attire l'attention de ses adhérents sur des ouvrages qu'elle juge particulièrement intéressants de ses partenaires ACL-Les éditions du Kangourou, Tangente-Pole Éditions, etc. et les met à leur disposition au meilleur prix possible.



**Cette politique demande à l'APMEP des investissements importants (en temps et en argent). En retour des services rendus, l'APMEP souhaite vivement :**

- que des groupes de travail, des isolés (adhérents ou non!), lui proposent des brochures. Elles sont soumises à des lecteurs qui décident de leur acceptation, éventuellement après des modifications suggérées aux auteurs,
- qu'elle puisse travailler avec des équipes IREM (dont les membres sont, bien évidemment, souvent adhérents de l'APMEP),
- que son service librairie soit soutenu par des achats, c'est la condition de son développement.

**Enfin, l'APMEP bénéficie de droits sur les photocopies et les projections de ses documents. N'hésitez donc pas à photocopier et à projeter des documents APMEP pour vos classes et surtout, n'oubliez pas de les déclarer lorsque votre établissement fait partie du panel de déclaration des droits de copie et de projection. C'est une source de revenus non négligeable pour l'APMEP.**

Les nouvelles brochures, APMEP ou en codiffusion, sont annoncées dès parution sur [www.apmep.fr](http://www.apmep.fr), sur nos réseaux sociaux et dans nos périodiques. Pour chacune d'elles, nous nous efforçons de proposer des descriptions et recensions dans les bulletins, un renvoi à la fiche Publimath et des extraits téléchargeables. En plus des brochures papier, l'APMEP propose des brochures et des compléments téléchargeables en pdf.

### Achat de brochures

Vous pouvez acheter les brochures :

- **en ligne sur [www.apmep.fr/Les-brochures-de-l-APMEP](http://www.apmep.fr/Les-brochures-de-l-APMEP)** (moyen recommandé),
- auprès de votre Régionale,
- auprès du secrétariat national de l'APMEP ([secretariat-apmep@orange.fr](mailto:secretariat-apmep@orange.fr)).

### Participation aux frais d'expédition des brochures

Aucun frais pour les ouvrages pris au local national ou dans les locaux des Régionales. Pour les envois par courrier, l'APMEP s'efforce de facturer les frais d'emballage et d'expédition au plus près des frais réels.

- **Les frais de port sont offerts pour toute commande de brochures (exclusivement de brochures APMEP) supérieure ou égale à 80 €.**
- Pour les brochures commandées en ligne sur [www.apmep.fr](http://www.apmep.fr), les frais de port et d'emballage sont calculés automatiquement.
- Pour les brochures commandées par courrier postal, voici les tarifs à titre indicatif, susceptibles de variations :

Nombre de brochures	Prix nets vers <b>France</b> Andorre et Monaco	Prix nets vers OM 1*	Prix nets vers OM 2**
1 brochure (tarif lettre)	<b>5,00 €</b>	7,00 €	10,00 €
2 brochures (tarif lettre)	<b>6,00 €</b>	10,00 €	16,00 €
3 ou 4 brochures (Colissimo)	<b>9,00 €</b>	19,00 €	30,00 €
5 à 7 brochures (Colissimo)	<b>10,00 €</b>	24,00 €	42,50 €

\* **OM1** : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, St-Pierre-et-Miquelon, St-Martin, St-Barthélémy.

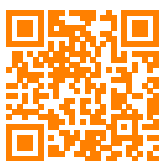
\*\* **OM2** : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Terres Australes et Antarctiques Françaises.

**Pour 8 brochures ou plus et les autres destinations,**

**contacter le secrétariat de l'APMEP : [secretariat-apmep@orange.fr](mailto:secretariat-apmep@orange.fr) - 01 43 31 34 05**



## 5.6 Brochures de l'APMEP



[www.apmep.fr/Librairie](http://www.apmep.fr/Librairie)

Les brochures de l'APMEP sont en vente, dans la limite du stock disponible, sur notre librairie en ligne.

Le tarif adhérent ou abonné permet de bénéficier d'une réduction de 30 % par rapport au prix public.

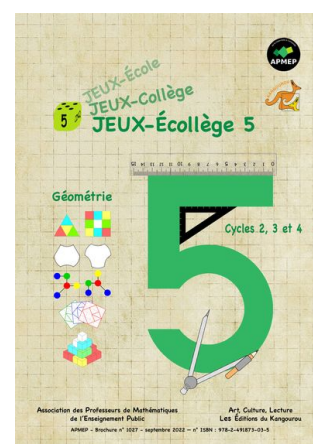
La liste des brochures de l'APMEP et de ses partenaires est disponible sur [www.apmep.fr/Liste-des-brochures-de-l-APMEP](http://www.apmep.fr/Liste-des-brochures-de-l-APMEP)



Si vous enseignez aux cycles 2, 3 ou 4 et n'avez pas encore acquis cette dernière pépite issue du travail du groupe « Jeux et Mathématiques » de l'APMEP, alors dépêchez-vous de la commander dans la librairie!

La brochure Jeux-Écollège 5 est constituée de cinq jeux qui vous permettront de travailler de nombreuses notions mathématiques en géométrie avec vos élèves.

En plus de la brochure, vous pourrez avoir accès aux compléments téléchargeables sur <https://www.apmep.fr/Jeux-Ecollege-5>



### MATCH Line, nouvelle brochure de l'APMEP



Comme MATCH Point, cette nouvelle brochure utilise aussi un seul matériel, mais les dominos ont laissé la place aux réglettes Cuisenaire.

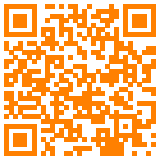
À partir de ces réglettes, fournies en version « plate », de nombreuses activités riches, variées et progressives sont proposées.

Loin de la seule construction du nombre ou des représentations en barres, de multiples usages non standard sont visés et de nombreux domaines, tant numériques que géométriques, algébriques ou algorithmiques sont abordés. Manipuler, verbaliser et atteindre le cœur des notions mathématiques, tels sont les objectifs de ces activités majoritairement accessibles dès le cycle 2 en évoluant vers le cycle 3, voire le cycle 4. Elles peuvent être pratiquées individuellement, en groupe et en famille. De nombreux défis à relever!

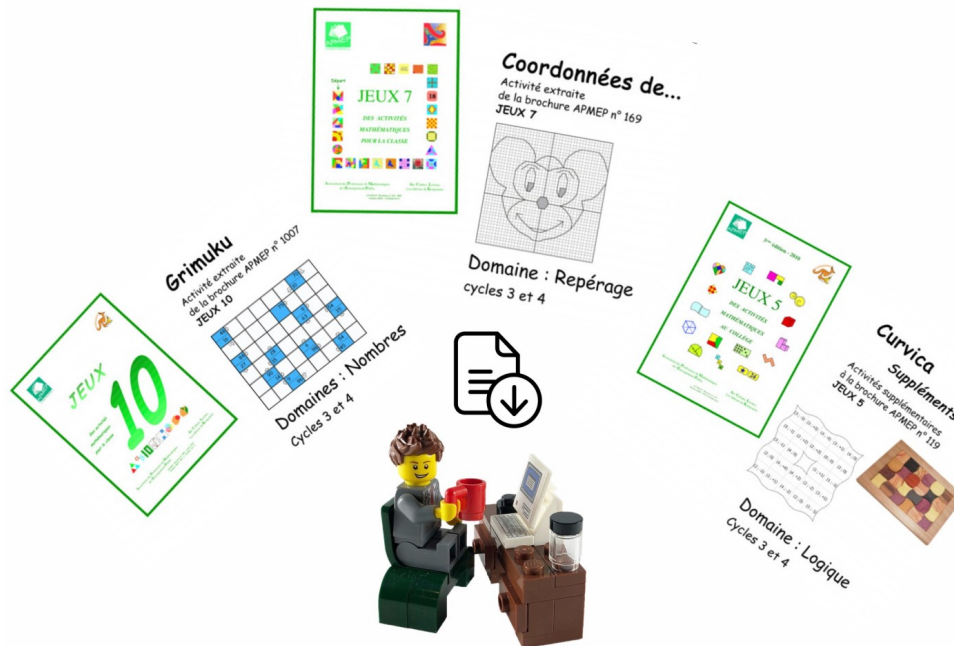
### 5.7 Ressources de l'APMEP téléchargeables

De nombreuses brochures sont téléchargeables sur notre librairie en ligne [www.apmep.fr/Librairie](http://www.apmep.fr/Librairie)

Certaines d'entre elles peuvent encore être commandées sur papier dans la limite des stocks disponibles. Vous y trouverez en particulier les nombreux « Dossiers Jeux » téléchargeables dans la librairie et utilisables de l'école au lycée. Chaque dossier comprend une ou plusieurs activités extraites de nos brochures JEUX. Ils sont gratuits (achat à 0 €) ou payants à 3 € ou 5 € suivant leur nombre de pages. Après votre achat, vous obtenez par téléchargement les fichiers numériques (PDF) de ces activités.



Vous trouverez l'ensemble du descriptif des différents dossiers Jeux sur notre site [www.apmep.fr/Les-dossiers-Jeux-de-l-APMEP](http://www.apmep.fr/Les-dossiers-Jeux-de-l-APMEP)



## Droits de copie

Ces dossiers sont téléchargeables gratuitement, cependant nous vous demandons en contrepartie de **déclarer les photocopies dès que cela est proposé dans votre établissement.**

En effet, notre Association ne vit que des cotisations de ses adhérents et de la vente de ses brochures. Les retours en numéraire des droits de copie sont loin d'être négligeables pour l'APMEP.

Si vous enseignez les mathématiques de la maternelle à l'université, et si vous n'êtes pas adhérent, n'hésitez pas à rejoindre l'APMEP et à la faire connaître autour de vous. **L'adhésion se fait en ligne.** Vous pouvez aussi **nous soutenir** par d'autres moyens.

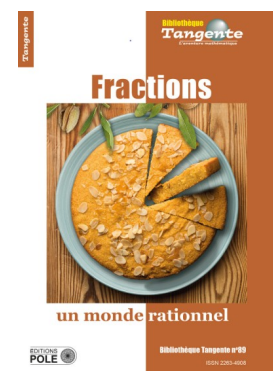
### 5.8 Brochures codiffusées par l'APMEP



Les brochures codiffusées par l'APMEP sont en vente sur notre librairie en ligne

[www.apmep.fr/Librairie](http://www.apmep.fr/Librairie)

dans la limite du stock disponible. Le tarif adhérent ou abonné permet de bénéficier de la seule réduction légale de 5 % par rapport au prix public.



Deux des nombreuses brochures disponibles.



## 6 Les ressources fournies par l'APMEP

### 6.1 Issues des commissions nationales

De nombreuses ressources sont disponibles, tant pour l'enseignement que pour la réflexion personnelle.

du Cycle 1 au Cycle 4	Lycée LEGT	Lycée Professionnel
Formation des enseignants	Enseignement Supérieur	

### 6.2 Les annales

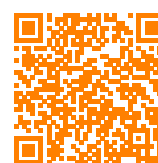
Annales des concours de recrutement CRPE, CAPES, Agrégation sujets et corrigés



Annales examens et concours niveau Terminal « Brevet, CAP, BEP, Bac, BTS, Concours » sujets et corrigés



Annales des Olympiades académiques de mathématiques en individuel, en équipe sujets et corrigés .



### 6.3 Coopmaths

En collaboration avec l'APMEP, l'équipe du collectif **CoopMaths** a travaillé sur une mise à disposition de nos annales et de leurs corrections.

Elles ont été découpées par exercices et indexées par mots clés. Ces exercices sont disponibles en vidéoprojection mais on peut également sélectionner des exercices, les exporter et générer des sujets de brevets blancs associés de leurs corrections (consultez la vidéo "**Réaliser un PDF avec une sélection d'exercices du DNB**").

**Coopmaths.fr** et le **générateur MathALÉA** sont des ressources gratuites et libres de droit, maintenus bénévolement par un petit groupe d'enseignants.



coopmaths.fr



vidéo



MathALEA

### 6.4 Les mercredis de l'APMEP

Responsable : **Agnès GATEAU**



[www.apmep.fr/Les-mercredis-de-l-APMEP-echanges-et-formation](http://www.apmep.fr/Les-mercredis-de-l-APMEP-echanges-et-formation)

Un espace d'échanges et de formation dédié aux questions de l'enseignement des maths à l'école primaire. Les mercredis de l'APMEP, ce sont des conférences, ateliers, présentations et analyse de pratiques, animés par des collègues enseignants, formateurs, chercheurs.

Ils sont destinés à tous ceux qui sont désireux de se former, d'échanger sur des problématiques liées à leurs pratiques et aux questionnements qui en émergent. Les mercredis de l'APMEP sont organisés sous forme de visio-rencontres le mercredi de 17 h à 18 h 30, accessibles sans inscription.

## 6.5 Les fabuleux dossiers FabJeux



[www.apmep.fr/Les-dossiers-FabJeux-de-l-APMEP](http://www.apmep.fr/Les-dossiers-FabJeux-de-l-APMEP)

Dans la rubrique « **Les dossiers FabJeux** », vous trouverez des fiches, prêtes à être photocopiées pour réaliser des jeux de cartes. Il suffit de les plastifier et de les découper pour une utilisation en classe. Inspirés des activités des brochures JEUX ou de jeux du commerce, ces dossiers ciblent des notions précises des programmes, notions signalées sur la page de garde de chaque dossier.

## 6.6 Mathscope

Responsable : **Laurence CANDILLE**

**Mathscope** est une plateforme d'accompagnement pédagogique à destination des enseignants et de leurs classes, contenant des parcours adaptatifs développés autour d'une notion, des vidéos.

L'idée principale est de remédier aux erreurs des élèves par des aides et des « feedbacks ».



[www.apmep.fr/Mathscope](http://www.apmep.fr/Mathscope)

## 6.7 Publimath



**Base de ressources pour l'enseignement des mathématiques**

Responsables : **Michèle BECHLER et Pierre EYSSERIC**



[www.apmep.fr/Publimath](http://www.apmep.fr/Publimath)

**Publimath** est une base de ressources bibliographiques développée par l'APMEP et l'ADIREM (Assemblée des Directeurs d'IREM) depuis 1996 avec le soutien de la CFEM (Commission Française de l'Enseignement des Mathématiques) et de l'ARDM (Association pour la Recherche en Didactique des Mathématiques).

L'édition scientifique et l'administration de la base sont assurés par les membres d'une CII (Commission Inter-Irem).

**Publimath** contient un ensemble de fiches décrivant des ressources destinées à enrichir la culture professionnelle de celles et ceux qui enseignent les mathématiques.

Chaque fiche **Publimath** comporte des champs documentaires interrogeables conformément aux normes catalographiques internationales (UNIMARC) à savoir les données bibliographiques de la publication et des informations sur le contenu de la ressource rédigées par des spécialistes de la discipline à savoir : un résumé objectif et informatif complété par des notes comportant parfois des pistes d'utilisation en classe (entre autres pour des albums de littérature jeunesse ou des documents de popularisation des mathématiques), un



ou plusieurs domaines de classification, une liste de mots clés ou phrases clés précisant les contenus des publications en adéquation avec le public visé.

**Publimath** dont 15 600 associées à un PDF dans la Bibliothèque numérique, mais aussi 4 200 notices de glossaire. Ces notices, répertoriées dans 20 domaines, apportent des précisions sur la signification des mots clés utilisés.

Pour que la base de ressources **Publimath** continue à être une ressource appréciée de la communauté mathématique, notamment avec sa bibliothèque numérique, l'équipe désire s'étoffer.

Pour participer à l'alimentation de la base **Publimath**, contactez-nous [publimath.fr/contact-publimath](https://publimath.fr/contact-publimath)

Pour nous aider à améliorer le contenu d'une fiche ou notice, cliquez sur le logo en bas de chacune d'elle.

## 6.8 Littéramath

Responsable : Alice ERNOULT



Des listes de livres de littérature mathématique mais aussi l'utilisation d'ouvrages en classe.

**Littéramath** est un projet initié en 2016. Il est le fruit d'un partenariat entre l'APMEP et Tangente, avec la participation du réseau des IREM et de Publimath.

Il s'agissait initialement de constituer des listes de livres de littérature mathématique à destination des CDI de collèges et lycées. Depuis 2021, le projet s'intéresse également à l'utilisation d'ouvrages en classe, aussi bien en proposant des exemples d'actions, qu'à travers la mise à disposition de documents pédagogiques, ou d'études didactiques sur le sujet et concerne désormais aussi l'école primaire.

Le groupe Littéramath contribue aussi à l'organisation du prix Tangente des lycéens et du prix Tangente des collégiens.

Article paru au sujet de **Littéramath** dans *Au fil des maths* n° 554, décembre 2024.

[afdm.apmep.fr/rubriques/temps/litteramath/](https://afdm.apmep.fr/rubriques/temps/litteramath/)

Pour participer au projet,

↳ nous proposer des ouvrages,

↳ partager vos pratiques de classe.



[www.apmep.fr/LitteraMath](https://www.apmep.fr/LitteraMath)



## 7 Responsables de l'APMEP

Liste mise à jour en juin 2025.

### 7.1 Composition du Bureau National en 2025-2026

Présidente	Claire PIOLTI-LAMORTHE
Vice-présidente	Jessica BRIENNE
Secrétaires	Léonidasse DIMANCHE, Anne-Sophie SUCHARD
Trésorier	Jean-Baptiste CIVET
Collège	Fabien TESSERAU
Lycée professionnel	Jessica BRIENNE
Lycée LEGT	Léonidasse DIMANCHE, Mélusine KUMMER
Communication, Relations avec les Régionales	Sophie ROUBIN
Formation des enseignants, publications	Sébastien PLANCHENAU
Enseignement supérieur	Anne-Sophie SUCHARD

### 7.2 Chargés de mission en 2025-2026

Adhésions et abonnements, suivi du secrétariat	Rémi BELLOEIL Christine ZELTY
Trésorerie	Pascale POMBOURCQ Marie-José BALIVIERA Jean-Baptiste CIVET
Gestion du local	Francis SLAWNY
Publications	Céline LAINÉ Sébastien PLANCHENAU Gérard COPPIN Nicole TOUSSAINT Jean FROMENTIN
BGV	Sophie ROUBIN Nathalie ROTH
BGV Spécial Journées	Anne-Sophie SUCHARD
Au fil des maths	Cécile KERBOUL Isabelle FLAVIER
Pôle numérique	Gérard COPPIN François COUTURIER François PÉTIARD Anne-Sophie SUCHARD Michel SUQUET
Mercredis de l'APMEP	Thierry BACLE Sylvain ETIENNE Agnès GATEAU Danielle RUETSCH
Mathscope, Calendrier	Laurence CANDILLE
Communication	Alice ERNOULT Kristel GABARRA-LAZORTHE Sophie ROUBIN
Vote, Séminaire	Sylvain ETIENNE Mickaël GAGIN
Relations internationales	Richard CABASSUT
Salon de la Culture et des Jeux Mathématiques	Stéphanie DORET



### 7.3 Responsables des commissions nationales en 2025-2026

Premier degré	Danielle RUETSCH
Collège	Thierry BACLE
Lycée professionnel	Christophe MONDIN
LEGT	Stéphanie DORET
	Chloé CHATEAU
Formation des enseignants	André STEF
Enseignement supérieur	Jean-Christophe MASSERON

### 7.4 Responsables des groupes de travail nationaux en 2025-2026

Annales d'examen et concours	kicikol
Apprentissage des mathématiques et sciences cognitives	Marie-Line GARDES
Culture, Mathématiques et Arts	Nathalie BRAUN
APMEP / Femmes et Maths	Laure ÉTÉVEZ
Fondamentaux et automatismes	Anne-France ACCIARI
Histoire des mathématiques	Nathalie CHEVALARIAS
Jeux et mathématiques	Françoise BERTRAND
Journées Nationales	Sébastien SOUCAZE
	Julie VERSCHELDEM
	Alice ERNOULT
Littéramath	Alice ERNOULT
Mathématiques et informatique	Jean-Christophe MASSERON
Math-Europe	Carole TERPEREAU
Mise en ligne des BV	Armelle BOURGAIN
Annales des Olympiades	Victor-Emmanuel DUBAU
Publimath	Michèle BECHLER
	Pierre EYSSERIC
Texte « Propositions et revendications »	Cyril MELAC

### 7.5 Représentants de l'APMEP en 2025-2026

ADIREM	Gérard COPPIN
	Alice ERNOULT
Animath	Stéphanie DORET
CFEM	Sophie ROUBIN
	François MOUSSAVOU
	Denis ROTH
Collège des sociétés savantes et académiques de France	Claire PIOLTI-LAMORTHE
Conseil scientifique de la fondation Blaise Pascal	Luca AGOSTINO
Comité scientifique des IREM	François MOUSSAVOU
	Sophie ROUBIN
Commission Inter-IREM Collège	kicikol
Commission Inter-IREM Lycée Professionnel	Mélanie LEPAGE
Femmes & Mathématiques	Laure ÉTÉVEZ
MATh.en.JEANS	François MOUSSAVOU
Maths C2+	Jean TOROMANOFF
Société Française de Statistique	Charlotte DEROUET
Société Informatique de France, AEIF	Jean-Christophe MASSERON
Société Mathématique de France	Sébastien PLANCHENAUT
Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles	Jean-Christophe MASSERON



## 7.6 Comité National de l'APMEP en 2025-2026

Le Comité National est élu par les adhérents et a la responsabilité de l'action de l'APMEP. Il est renouvelé par quart chaque année à l'occasion d'un vote par correspondance, le quart sortant n'étant pas immédiatement rééligible, sauf cas particuliers. Il se réunit trois fois par an. Il élit le Bureau National à qui il délègue ses pouvoirs de façon permanente.

### Sortants en 2026 (sièges régionaux)

**Alsace** : Mathias ZESSIN (INSA, Strasbourg, 67)

**Bourgogne** : Véronique SARTORI (Collège, Dijon, 21)

**Centre-Val de Loire** : Hélène GAGNEUX (INSPÉ, Bourges, 18)

**Champagne-Ardenne** : Fabien COLLOT (Lycée, Épernay, 51)

**Grenoble** : Michel IMBERT (Lycée, Seyssinet, 38) (suppléante : Magali RODARY (Lycée, Grenoble, 38))

**Haute-Normandie** : Isabelle BAILLY-PURNU (Collège-INSPÉ, Gravigny, 27)

**Île-de-France** : Stéphanie DORET (Lycée, Vincennes, 94)

**Île-de-France** : Amadou DIALLO (Collège, Pierrefitte-sur-Seine, 93)

**Lorraine** : Anas MTALAA (Lycée, Thionville, 57)

**Lyon** : Claire PIOLTI-LAMORTHE (Collège - INSPÉ, Lyon, 69)

**Montpellier** : Chloé CHATEAU (Lycée, Bagnols-sur-Cèze, 30)

**Nice-Corse** : Sylvain ETIENNE (Collège, Biot, 06)

**Poitou-Charentes** : Thierry BACLE (Collège, Rouillac, 16)

### Sortants en 2027 (sièges nationaux)

Éric BARBAZO (Lycée, Lesparre, 33)

Michel BOURGUET (INSPÉ, Nouvelle Calédonie)

Véronique CERCLÉ (Lycée-INSPÉ, Pezenas, 34)

Frédéric DE LIGT (Lycée, Barbezieux, 16)

Léonidasse DIMANCHE (Lycée, Le Creusot, 71)

Laure ÉTÉVEZ (INSPÉ, Chartres, 28)

Patricia GONCALVES (Collège, Gardanne, 19)

Mohamed NASSIRI (Lycée, Douai, 59)

Sébastien PLANCHENAU (INSPÉ, Lyon, 69)

Sophie ROUBIN (Collège - IFé, Lyon, 69)

André STEF (Université de Lorraine, Nancy, 54)

Anne-Sophie SUCHARD (IUT, Cergy-Pontoise, 95)

Fabien TESSERAU (Collège, Villeneuve-lez-A., 30)

Henrique VILAS BOAS (IFÉ-ENS, Lyon, 69)

### Sortants en 2028 (sièges régionaux)

**Aix-Marseille** : Thomas GARCIA (INSPÉ, Aix-Marseille Université, 13)

**Antilles-Guyane** : Cécile RIPOCHE-BEN HADDOU (Collège, Trois-Rivières, 971)

**Aquitaine** : Christophe MONDIN (LP-INSPÉ, Bordeaux, 33)

**Basse-Normandie** : Virginie RIEU (Collège, Dozulé, 14)

**Bretagne** : Virginie ISSELIN (Collège et lycée, Rennes, 35)

**Franche-Comté** : Hombeline LANGUEREAU (Université, Besançon, 25)

**Île-de-France** : Khaoula ROMDHANE (Collège, Bagneux, 92)

**Île-de-France** : Mélusine KUMMER (Lycée, Vincennes, 94)

**Lille** : Pierre TRICOT (Collège, Harnes, 62)

**Limoges** : Maria BRUNIER (Lycée, Bellac, 87)

**Nantes** : Benjamin VENTANA (Collège-INSPÉ, Saint-Herblain, 44)

**Picardie** : Evelyne SALIN (Lycée, Compiègne, 60)

**Toulouse** : Cyril MELAC (Collège, Muret, 31)

### Sortants en 2029 (sièges nationaux)

Anne-Sophie AUTESSERRE (Lycée, Nevers, 58)

Jessica BRIENNE (LP, Biarritz, 64)

Jean-Baptiste CIVET (Lycée, Miramas, 13)

Victor-Emmanuel DUBAU (Lycée, Valbonne, 06)

Jean-Jacques JURÉ (Collège, Lyon, 69)

François MOUSSAVOU (Lycée, Marseille, 13)

Marie QUINTARD (Collège, Doullens, 80)

Julie VERSCHELDEM (Collège Rennes, 35)



## 7.7 Les Régionales de l'APMEP en 2025-2026

L'APMEP est structurée en Régionales qui correspondent, à quelques exceptions près, aux académies. La proximité des collègues en fait des lieux privilégiés de réflexion pour tous ses adhérents et d'accueil pour les nouveaux.

Facilitant les échanges entre cycles et types d'enseignement, entre générations, avec les structures nationales, incitant au travail coopératif, leur rôle est déterminant pour l'image de l'Association. Elles disposent d'élus au Comité National.

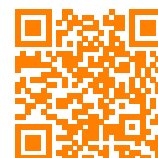
Chaque année, une Régionale organise les Journées Nationales de l'APMEP.



Pour de plus amples informations, contacter le Président ou la Présidente de votre Régionale dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Entre crochets [-], les numéros des départements de la Régionale.

Liste mise à jour en juin 2025.



[www.apmep.fr/Regionales](http://www.apmep.fr/Regionales)

### **AIX-MARSEILLE [04, 05, 13, 84]**

**Florence NÉNY**

Marseille (13)

### **ALSACE [67, 68]**

**Anne-France ACCIARI**

Ostwald (67)

### **ANTILLES-GUYANE [971, 972, 973]**

**Frédéric LOUVET**

Le Gosier (971)

### **AQUITAINE [24, 33, 40, 47, 64]**

**Armelle BOURGAIN**

Talence (33)

### **BASSE-NORMANDIE [14, 50, 61]**

**Ronan CHARPENTIER**

Vire (14)

### **BOURGOGNE [21, 58, 71, 89]**

**Anne-Sophie AUTESSERRE**

Montigny-aux-Amognes (58)

### **BRETAGNE [22, 29, 35, 56]**

**Julie VERSCHELDEM**

Rennes (35)

### **CENTRE-VAL de LOIRE [18, 28, 36, 37, 41, 45]**

**Vincent BECK**

Saint-Cyr-Sur-Loire (37)

### **CHAMPAGNE-ARDENNE [08, 10, 51, 52]**

**Delphine BOURGEOIS**

Troyes (10)

[www.apmep.fr/La-Regionale-d-Aix-Marseille](http://www.apmep.fr/La-Regionale-d-Aix-Marseille)  
floneny@gmail.com

[www.apmep.fr/La-Regionale-d-Alsace](http://www.apmep.fr/La-Regionale-d-Alsace)  
regalsace@apmep.fr

[www.apmep.fr/La-Regionale-d-Antilles-Guyane](http://www.apmep.fr/La-Regionale-d-Antilles-Guyane)  
frederic.louvet@ac-guadeloupe.fr

[www.apmep.fr/La-Regionale-d-Aquitaine](http://www.apmep.fr/La-Regionale-d-Aquitaine)  
armelle.bourgain@ac-bordeaux.fr

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-Basse-Normandie](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-Basse-Normandie)  
rcharp@gmx.fr

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-Bourgogne](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-Bourgogne)  
asphi.autesserre@orange.fr

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-Bretagne](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-Bretagne)  
regbretagne@apmep.fr

[www.apmep.fr/La-Regionale-Centre-Val-de-Loire](http://www.apmep.fr/La-Regionale-Centre-Val-de-Loire)  
vincent.beck@univ-orleans.fr

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-Champagne-Ardenne](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-Champagne-Ardenne)  
delphine.bourgeois1@ac-reims.fr

**CLERMONT-FERRAND [03, 15, 43, 63]****Thierry TREVISAN**

Clermont-Ferrand (63)

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-Clermont-Ferrand](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-Clermont-Ferrand)  
t.trevisan@pm.me**FRANCHE-COMTÉ [25, 39, 70, 90]****Emmanuelle DRAUSSIN**

Besançon (25)

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-Franche-Comte](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-Franche-Comte)  
emmanuelle.draussin@ac-besancon.fr**GRENOBLE [07, 26, 38, 73, 74]****Claude DUMAS**

Voiron (38)

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-Grenoble](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-Grenoble)  
claudedumas2@ac-grenoble.fr**HAUTE-NORMANDIE [27, 76]****Céline LAINÉ**

Rouen (76)

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-Haute-Normandie](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-Haute-Normandie)  
RegHauteNormandie@apmep.fr**Île-de-FRANCE [75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95]****Jean-Christophe MASSERON**

Paris (75)

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-l-Ile-de-France](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-l-Ile-de-France)  
jmasseron.apmep@gmail.com**LA RÉUNION****Valérie ROBERT**

La Réunion (974)

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-la-Reunion](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-la-Reunion)  
president.elareunion@apmep.fr**LILLE [59, 62]****Mohamed NASSIRI**

Douai (59)

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-Lille](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-Lille)  
apmepville@gmail.com**LIMOGES [19, 23, 87]****Maria BRUNIER**

Limoges (87)

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-Limoges](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-Limoges)  
brunier.m@hotmail.fr**LORRAINE [54, 55, 57, 58]****Sébastien DANIEL**

Petite-Rosselle (57)

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-Lorraine](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-Lorraine)  
president@apmeplorraine.fr**LYON [01, 42, 69]****Sophie ROUBIN**

Lyon (69)

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-Lyon](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-Lyon)  
sophie.roubin@apmep.fr**MONTPELLIER [11, 30, 34, 48, 66]****Chloé CHATEAU**

Bagnols-sur-Cèze (30)

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-Montpellier](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-Montpellier)  
chloe.chateau@ac-montpellier.fr**NANTES [44, 49, 53, 72, 85]****Christine CHOQUET**

Malicorne-sur-Sarthe (72)

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-Nantes](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-Nantes)  
christine.choquet@univ-nantes.fr**NICE-CORSE [06, 2A, 2B, 83]****Sylvain ETIENNE**

Biot (06)

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-Nice-Corse](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-Nice-Corse)  
etiennesy@orange.fr**PICARDIE [02, 60, 80]****Jacques VALLOIS**

Chauny (02)

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-Picardie](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-Picardie)  
jacques.vallois@ac-amiens.fr**POITOU-CHARENTES [16, 17, 79, 86]****Frédéric DE LIGT**

Montguyon (17)

[www.apmep.fr/La-Regionale-Poitou-Charentes](http://www.apmep.fr/La-Regionale-Poitou-Charentes)  
frederic.deligt2@gmail.com**TOULOUSE [09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82]****Cyril MELAC**

Muret (31)

[www.apmep.fr/La-Regionale-de-Toulouse](http://www.apmep.fr/La-Regionale-de-Toulouse)  
president.e@apmep-toulouse.eu

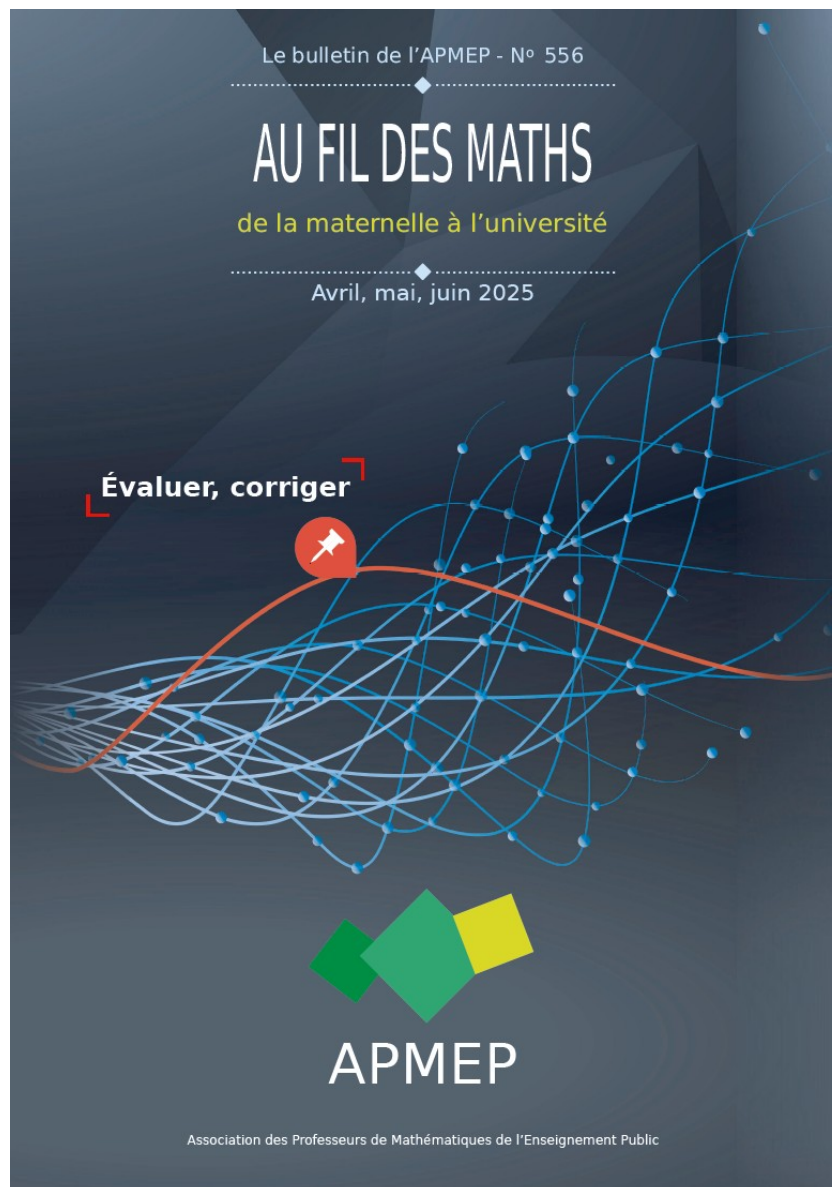


## 7.8 Responsables nationaux de l'APMEP en 2025-2026

Anne-France ACCIARI	anne-france.acciari@ac-strasbourg.fr
Thierry BACLE	commission.college@apmep.fr
Marie-José BALIVIERA	gebaliviera@gmail.com
Michèle BECHLER	publimathbechler@orange.fr
Rémi BELLOEIL	remi.belloeil@orange.fr
Françoise BERTRAND	francoise.bertrand0859@orange.fr
Armelle BOURGAIN	armelle.bourgain@free.fr
Nathalie BRAUN	nathalie.braun1@ac-nancy-metz.fr
Jessica BRIENNE	Jessica.brienne@ac-bordeaux.fr
Richard CABASSUT	richard.cabassut@gmail.com
Laurence CANDILLE	laurence.candille@ac-aix-marseille.fr
Chloé CHATEAU	chloe.chateau@ac-montpellier.fr
Nathalie CHEVALARIAS	n.chevalarias@orange.fr
Jean-Baptiste CIVET	jean-baptiste.civet@ac-aix-marseille.fr
Gérard COPPIN	gerard.coppin@wanadoo.fr
François COUTURIER	francois.couturierz@orange.fr
Charlotte DEROUET	derouet@unistra.fr
Léonidasse DIMANCHE	leonidasse.dimanche@ac-dijon.fr
Stéphanie DORET	stephanie.doret@apmep.fr
Victor-Emmanuel DUBAU	apmep.dubau@gmail.com
Alice ERNOULT	alice.ernoult@apmep.fr
Laure ÉTÉVEZ	laure.etevez@univ-orleans.fr
Sylvain ETIENNE	etiennesy@orange.fr
Isabelle FLAVIER	iflavier@orange.fr
Jean FROMENTIN	fromentin.jean@numericable.fr
Kristel GABARRA-LAZORTHE	kristel.gabarralazorthel@yahoo.fr
Mickaël GAGIN	mickael.gagin@ac-dijon.fr
Marie-Line GARDES	marie-line.gardes@univ-lyon1.fr
Agnès GATEAU	agnesgateau@gmail.com
Cécile KERBOUL	cecile.kerboul@orange.fr
Mélusine KUMMER	mkummer.apmep@gmail.com
Céline LAINÉ	celine.laine@apmep.fr
Mélanie LEPAGE	mel_lepage@yahoo.fr
Jean-Christophe MASSERON	jean-christophe.masseron@ac-paris.fr
Cyril MELAC	cmelac@zaclys.net
Christophe MONDIN	christophe.mondin@u-bordeaux.fr
François MOUSSAVOU	francois.moussavou@free.fr
François PÉTIARD	petiard.francois@free.fr
Claire PIOLTI-LAMORTHE	president.e@apmep.fr
Sébastien PLANCHENAUT	planchenaultsebastien@yahoo.fr
Pascale POMBOURCQ	pascale.pombourcq@gmail.com
Valérie ROBERT	president.elareunion@apmep.fr
Khaoula ROMDHANE	math.romdhane@gmail.com
Nathalie ROTH	denisnathalieroth@gmail.com
Denis ROTH	denisroth53@gmail.com
Sophie ROUBIN	sophie.roubin@apmep.fr
Danielle RUETSCH	commission.premierdegre@apmep.fr
Francis SLAWNY	fslawny-fm@orange.fr
Sébastien SOUCAZE	sebastien.soucaze@laposte.net
André STEF	andre.stef@univ-lorraine.fr



Anne-Sophie SUCHARD	anne-sophie.suchard@apmep.fr
Michel SUQUET	michel.suquet@apmep.fr
Carole TERPEREAU	terp.carole@laposte.net
Fabien TESSERAU	fabien-louis-lu.tessereau@ac-montpellier.fr
Jean TOROMANOFF	jean.toromanoff@mailo.com
Nicole TOUSSAINT	nicoletoussaint@wanadoo.fr
Denis VERGÈS	denis.verges@wanadoo.fr
Julie VERSCHELDEM	julieversch@yahoo.fr
Christine ZELTY	christine.zelty@apmep.fr



**Mise en page : Anne-Sophie SUCHARD**

**Illustration page 25 : Yves FARCY, freepik.com, pikist.com**

## Table des matières

	<b>1 Introduction</b>	<b>1</b>
	<b>2 Propositions et revendications de l'APMEP</b>	<b>1</b>
	2.1 Préambule	1
	2.2 La scolarité obligatoire : l'école et le collège	3
	2.3 La spécialisation progressive des études	4
	2.4 La formation des enseignants	8
	<b>3 Fonctionnement de l'APMEP</b>	<b>12</b>
	3.1 Le Comité National	12
	3.2 Le Bureau National	12
	3.3 Les chargés de mission	12
	3.4 Les commissions nationales	13
	3.5 Les groupes de travail	13
	3.6 Les représentants de l'APMEP	13
	3.7 Ressources de l'APMEP	13
	3.8 Les Régionales de l'APMEP	13
	<b>4 Pourquoi adhérer à l'APMEP?</b>	<b>13</b>
	4.1 Qu'est-ce que l'APMEP?	13
	4.2 Qui peut adhérer à l'APMEP?	14
	4.3 Avantages de l'adhésion à l'APMEP	14
	4.4 Comment adhérer à l'APMEP?	15
	4.5 Reçu fiscal	15
	4.6 Parrainage	15
	4.7 Soutenir l'APMEP	15
	4.8 Abonnement au bulletin <i>Au fil des maths</i>	15
	4.9 Bulletins d'adhésion	17
	<b>5 Les publications de l'APMEP</b>	<b>19</b>
	5.1 Le « BGV »	19
	5.2 L'APMEP en ligne – le site : <a href="http://www.apmep.fr">www.apmep.fr</a>	20
	5.3 Réseaux sociaux	20
	5.4 <i>Au fil des maths</i> – le bulletin de l'APMEP	21
	5.5 Brochures	22
	5.6 Brochures de l'APMEP	24
	5.7 Ressources de l'APMEP téléchargeables	24
	5.8 Brochures codiffusées par l'APMEP	25
	<b>6 Les ressources fournies par l'APMEP</b>	<b>26</b>
	6.1 Issues des commissions nationales	26
	6.2 Les annales	26
	6.3 Coopmaths	26
	6.4 Les mercredis de l'APMEP	26
	6.5 Les fabuleux dossiers FabJeux	27
	6.6 Mathscope	27
	6.7 Publimath	27
	6.8 Littéramath	28
	<b>7 Responsables de l'APMEP</b>	<b>29</b>
	7.1 Composition du Bureau National en 2025-2026	29
	7.2 Chargés de mission en 2025-2026	29
	7.3 Responsables des commissions nationales en 2025-2026	30
	7.4 Responsables des groupes de travail nationaux en 2025-2026	30
	7.5 Représentants de l'APMEP en 2025-2026	30
	7.6 Comité National de l'APMEP en 2025-2026	31
	7.7 Les Régionales de l'APMEP en 2025-2026	32
	7.8 Responsables nationaux de l'APMEP en 2025-2026	35



Journées Nationales de  
**L'APMEP**  
de la maternelle à l'université

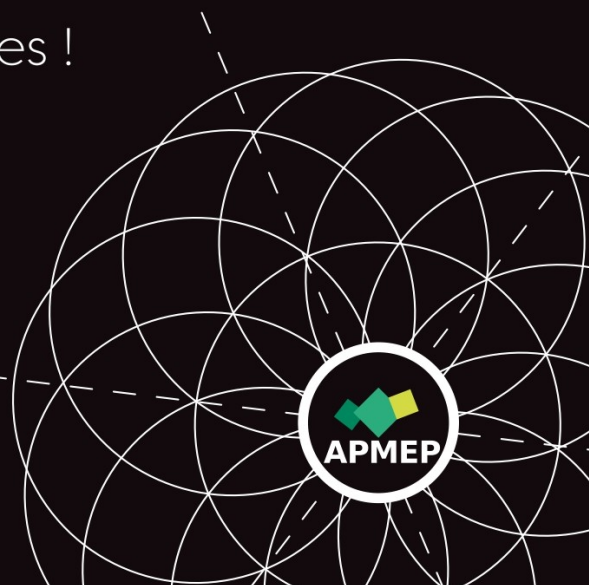
Octobre 2026  
**À STRASBOURG**



impression lycée Gutenberg Mulhouse - création Audeste Pantier

Faire rayonner les mathématiques !

**maths in**  
**STRAS'**



# Agir avec L'APMEP !

En adhérant  
ou  
en parrainant  
un stagiaire



ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE MATHÉMATIQUES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC - <https://www.apmep.fr>

APMEP 26 rue Duméril 75013 PARIS (Métro ligne 5 — Campo Formio)  
01 43 31 34 05 [secretariat-apmep@orange.fr](mailto:secretariat-apmep@orange.fr) <https://www.apmep.fr>  
Crédit Mutuel IBAN : FR76 1027 8065 0000 0206 2000 151